

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfants@amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL 

N°32
Octobre 2015
Public
SF 15 – ENF 31

Edito p.1

Bonnes nouvelles p.2
Mauvaise nouvelle p.3

Vie de la commission p.3 et 4

Amnesty en action p.5 à 9

Sur le front des enfants soldats
p.9 à 11

- Le procès de Terminator
- RDC : libération d'enfants soldats
- Soudan du Sud : des jouets, pas des armes

Réfugiés p.11 à 14

- Ces enfants qui émigrent seuls
- Au moins un quart des migrants en Europe sont des enfants

Témoignages p.14 à 16

- Un réfugié syrien raconte
- Nigeria : «J'ai survécu à la torture...»

ONU p.16 à 18

Scolarisation p.18 et 19

- Mineurs isolés étrangers
- Moyen-Orient : 13 millions d'enfants non scolarisés

Le travail des enfants p.19 à 21

- Éliminer le travail des enfants pour assurer un travail décent aux jeunes
- Bolivie : enfants volailleurs

A travers le monde p.21 à 24

- Soudan du Sud : violences contre les enfants
- Syrie-Irak : vente de filles par Daesh
- Israël : la liste de la honte de l'ONU
- Inde, Royaume-Uni, Afrique : mariages forcés
- Chine : les enfants laissés seuls
- Pakistan : 8 des 10 agresseurs de Malala acquittés

En bref - France p.24 et 25

En bref - Monde p.25 et 26

Agenda p.27

Films – Livre – Exposition

Edito

Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre...

Concernant les droits de l'enfant, le Conseil International de Dublin n'a pas répondu totalement à nos attentes. Les amis d'Amnesty Italie projetaient de déposer des amendements aux objectifs stratégiques qui ajoutaient un «regard» sur les droits de l'enfant.

A l'assemblée générale de Paris, en juin, les militants d'Amnesty France ont approuvé trois résolutions concernant les droits de l'enfant, montrant ainsi leur désir de voir ceux-ci plus présents dans l'action d'AI. Une de celles-ci demandait aux délégués français de soutenir toute initiative tendant à renforcer la présence des droits de l'enfant dans l'action d'AI. Les deux autres résolutions concernaient les violences sexuelles faites aux enfants et la justice pour les enfants soldats.

Mais des changements dans les objectifs stratégiques auraient exigé des changements dans les choix budgétaires. Il a fallu se résoudre à ranger les propositions italiennes.

Un groupe de travail, comprenant de nombreux représentants de section, s'est réuni et a discuté des droits de l'enfant et de leur pertinence dans les objectifs stratégiques. Dans les conclusions écrites, on peut y lire la volonté d'inscrire les droits de l'enfant dans les «théories du changement», document complétant les objectifs stratégiques. Cependant, dans ces conclusions on trouve cette phrase étonnante : «D'autres organisations, comme celles s'occupant de développement, sont mieux placées [qu'AI] pour travailler sur les droits des enfants». Sous-entendu, d'autres ONG consacrent toutes leurs ressources financières à la défense des enfants.

Dès maintenant, il va nous falloir poursuivre le travail de plaidoyer au sein d'Amnesty comme partout, pour faire comprendre :

- que les enfants constituent un tiers de l'humanité, et que ce n'est pas rien,
- qu'un enfant est «un être humain de moins de 18 ans» (Art. 1 de la Convention des droits de l'enfant). Un être humain à part entière, détenteur de droits et pas la propriété de ses parents, de sa patrie, de son ethnie, de sa religion... et que nous n'avons pas besoin de prétextes supplémentaires tels que «avenir de l'humanité» ou «futur en devenir» pour défendre ses droits,
- que son âge lui confère des droits spécifiques, ceux énoncés dans la Convention : protection, prestation, participation, que ces droits sont perpétuellement violés partout et tout le temps,
- et que c'est le devoir impérieux d'Amnesty International de défendre ces droits.

Il va falloir, avec opiniâtreté mettre les droits de l'enfant en valeur dans les campagnes d'Amnesty : «Mon corps, mes droits» avec le focus sur les mariages précoces au Burkina Faso (voir page 5), luttés contre les discriminations vis à vis des populations roms en Europe, notamment au travers du droit à l'éducation (voir page 3), lutte contre la peine de mort appliquée aux mineurs.

...ni de réussir pour persévérer.

Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.

Bonnes nouvelles



Etats-Unis : Shaker Aamer va être libéré

Une excellente nouvelle : Shaker Aamer, résident britannique, détenu depuis février 2002 à Guantanamo sans inculpation ni procès, devrait être libéré prochainement et rapatrié en Angleterre où il retrouvera sa famille.

Amnesty est mobilisée depuis plus de 10 ans sur son cas. C'était notamment une des situations de la dernière édition des «10 Jours Pour Signer».

Sa libération arrive bien tardivement mais reste une grande victoire et surtout un énorme soulagement pour ses proches.

Plus d'infos -> <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Stop-Torture/Actualites/Shaker-Aamer-detenu-depuis-13-ans-Guantanamo-va-etre-libere-16228>



Iran : Saman Naseem est toujours en vie et va bénéficier d'un nouveau procès

Saman Naseem, 21 ans, a été condamné à mort en avril 2013, à l'issue d'un procès inique fondé sur des déclarations où il s'accusait lui-même et qui lui avaient été extorquées sous la torture. La veille de son exécution, il a été transféré dans un lieu non divulgué, dont on sait aujourd'hui qu'il s'agissait de la prison de Zanjan. Sa famille et ses avocats n'avaient reçu jusqu'à présent aucune information concrète sur le sort qui lui avait été réservé.

Empêchez l'exécution de Saman. Signez la pétition adressée au Président de la république islamique d'Iran : <http://www.amnesty.fr/node/12646> et voir l'Action Urgente du 7 octobre 2015. Saman Naseem fera partie des «12 personnes en danger» en décembre

Source : <http://www.amnesty.fr/node/15680>

Somalie : ratification de la CIDE

La Convention des Droits de l'enfant a été ratifiée par la Somalie le 1^{er} octobre 2015.

196 pays l'ont ratifiée, il ne reste plus que les Etats-Unis.

Serbie : des familles roms protégées contre une expulsion forcée

La démolition des maisons de 53 familles roms vivant dans le quartier informel de Grmeč, sur la commune de Zemun, a été suspendue sur ordre du gouvernement serbe. Toutes les familles vivant dans le quartier ont reçu la promesse qu'elles se verraient attribuer un logement de remplacement avant toute expulsion (voir action urgente du 23 juillet 2015).

Source : Suivi d'Action Urgente 161/15 - EUR 70/2307/2015 - <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur70/2307/2015/fr/>



Migrants en Méditerranée :

500.000 personnes se sont mobilisées

Grâce à vous, notre demande a déjà eu un impact avec la mise en place d'une opération de sauvetage de grande envergure en Méditerranée. Porter secours aux migrants et réfugiés avant tout, tel est notre message depuis désormais plus d'un an.

Sauver des vies : ce message, c'est celui que nous avons remis au Président du Conseil européen qui s'est réuni à Bruxelles le 20 juillet 2015.

Les résultats de l'opération de sauvetage en Méditerranée montrent, qu'avec des moyens conséquents, sauver la vie des migrants et réfugiés est chose largement possible. Nous appelons donc les dirigeants européens à ne pas baisser la garde en Méditerranée, tant que des personnes traverseront la mer pour rejoindre l'Union européenne. Rien ne doit conduire les Etats à réduire les capacités de sauvetage, pas même la mise en place d'une opération de lutte contre les trafiquants.

Source : <http://www.amnesty.fr/node/15684>



Doit faire plus d'efforts

Fin de la campagne de pression sur le premier ministre tchèque pour que son gouvernement fasse plus d'efforts pour la scolarisation des enfants roms. Ces derniers sont exclus du système scolaire classique, la majorité d'entre eux sont scolarisés d'office dans des établissements spécialisés ou dans des classes réservées aux Roms.

Il y a eu 38.334 signatures venant de 94 pays différents. La France vient en tête de l'action avec plus de 10.000 signatures. Le 31 août a eu lieu à Prague, devant les locaux du premier ministre une flashmob spectaculaire avec de grandes affiches comportant le carnet de note du premier ministre.

En espérant que cela aura de l'effet !

<http://www.amnesty.fr/node/15938>

Mauvaise nouvelle

Pakistan : Shafqat Hussain a été exécuté le 4 août

Shafqat Hussain, jeune pakistanais devenu le symbole de l'opposition à la reprise des exécutions au Pakistan (sujet de deux de nos actions urgentes et d'un article dans la Lettre n°31 p.30), a été exécuté le 4 août 2015 pour un crime commis quand il était mineur.

Selon son certificat de naissance présenté par ses avocats, Shafqat Hussain, qui plaquait son innocence, était un adolescent au moment du meurtre d'un enfant qui lui était reproché. Aussi, d'après un groupe d'experts de l'ONU, son procès ne respectait pas les normes internationales.

Mais ces éléments n'ont pas convaincu les autorités. Shafqat Hussain a été pendu peu avant l'aube du 4 août dans une prison de Karachi où il était enfermé depuis huit ans. La nouvelle a été confirmée par le frère du condamné.

Au lendemain du raid des talibans contre une école de Peshawar (nord-ouest du pays) qui avait fait 154 morts en décembre 2014, le Pakistan avait repris les exécutions de condamnés à mort, y compris de ceux n'ayant aucun lien avec des mouvements considérés comme terroristes. L'ONU, l'Union européenne et des organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé cette nouvelle politique, ce qui n'a pas empêché le gouvernement de faire pendre environ 180 condamnés à mort parmi les 8.000 qui croupissent dans les geôles du Pakistan.

[http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/08/04/le-pakistan-pend-shafqat-hussain-symbole-de-l-
opposition-a-la-reprise-des-executions_4710805_3216.html](http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/08/04/le-pakistan-pend-shafqat-hussain-symbole-de-l-opposition-a-la-reprise-des-executions_4710805_3216.html)

Vie de la commission

«Roms : des écoliers avec des rêves comme les autres»



Expulsion du bidonville de la rue Trouillot, à Ivry, le 9 juillet 2015 - © Isabelle Cadars-Jenoc, commission Droits de l'enfant.

Victor, 20 ans, étudiant à l'ESRA (Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle), a participé à la réalisation d'un clip vidéo pour AIF, intitulé : «Roms : des écoliers avec des rêves comme les autres». Il témoigne de son expérience de tournage dans deux bidonvilles de la région parisienne. Cette vidéo est visible sur le site d'AI : www.amnesty.fr/nos-campagnes/vidéo.

«Lorsque ma mère, membre de la commission Droits de l'enfant, m'a proposé de participer à la réalisation du clip qu'elle préparait pour Amnesty, j'ai bien sûr accepté sans réfléchir, heureux de cette opportunité. Je ne savais pas à quel point

cette expérience allait me marquer.

Pour ce document vidéo, nous voulions interviewer des enfants Rom, vivant dans deux bidonvilles situés en région parisienne (à Ris Orangis, rue Frommont et à Ivry, rue Trouillot), nous voulions recueillir leurs paroles, les écouter nous parler de leurs vies, de leurs projets d'avenir, de leurs rêves et de leur école... L'idée était de montrer que ces enfants, avant d'être Rom, sont avant tout des enfants et, qu'à ce titre, ils ont des droits : le droit d'accéder à une scolarité normale, à des soins médicaux, à vivre décemment.

Mais voilà, leur avenir s'annonçait bien sombre car ces deux bidonvilles étaient sous le coup de menaces d'expulsions imminentes. Celles-ci ont été réalisées au petit matin, au début du mois de juillet 2015, seulement quelques jours après la fin de notre tournage.

Lorsque nous sommes arrivés dans le bidonville d'Ivry pour rencontrer les familles, il faisait beau, c'était un mercredi et le terrain était très animé. Caché derrière une clôture de béton, le campement était construit au milieu d'un terrain vague, nous avons été accueillis par une ribambelle d'enfants, attirés par la caméra. Après nous être présentés, nous avons commencé à parler avec eux, nous leur avons expliqué pourquoi nous étions là et leur avons demandé leur accord et ceux de leurs parents pour les interviews. La grande

«Durant ces quelques heures, j'ai vu des hommes, des femmes, des enfants, j'ai écouté leur détresse, j'ai ressenti leur désespoir, mais c'est leur dignité qui m'a saisi».

majorité des enfants du campement parlaient très bien français, ils allaient pour la plupart à l'école, juste à côté, depuis plusieurs années, certains étaient nés en France, d'autres arrivés plus tard de Roumanie, tous traduisaient avec fierté ce que nous disaient leurs mères, érudant souvent l'inquiétude qui régnait sur le terrain à cause de la menace d'expulsion.

Ce matin-là, les policiers n'étaient pas venus et une journée de sursis commençait. Mais au fur et à mesure que les heures s'écoulaient, la tension est montée, un enfant s'était blessé avec des bouts de ferrailles, une mauvaise blessure, souvent les enfants étaient mordus par les rats qui grouillaient sur le terrain. La nuit précédente, le seul point d'eau à l'entrée du campement n'avait pas permis d'éteindre l'incendie qui avait brûlé deux cabanes, personne n'avait été blessé cette fois, mais il fallait trouver un abri pour ces familles dans des cabanes déjà surpeuplées.

Avec la chaleur de cette journée de juin, les poubelles qui s'amoncelaient à l'entrée du terrain répandaient une odeur terrible, quant aux quatre sanisettes de chantier qui n'avaient pas été vidées depuis plusieurs semaines et qui servaient de sanitaires aux 300 personnes qui vivaient là, elles étaient inapprochables tant l'odeur était repoussante. Dans les cabanes, les femmes s'affairaient à préparer le repas, les enfants en file indienne devant le robinet attendaient leur tour pour faire leur toilette et s'acquitter de la corvée d'eau.

Au cours de cette journée, ce qui m'était apparu le matin même, comme un amoncellement de bois, de tôle, de toile cirée, de ferraille, de bidons d'eau croupissante, s'est transformé peu à peu, en village, avec des rues, des maisons, et surtout des gens dont je connaissais maintenant le prénom. Des hommes, des femmes, des enfants, qui m'ont accueilli, offert un café, un biscuit, installé sur la seule chaise stable, pour me laisser filmer convenablement. Ils m'ont parlé de leur vie, de leur parcours, de leurs espoirs d'une vie meilleure pour leurs enfants, de leur peur aussi, celle de tout perdre, d'être chassés encore, sans savoir où aller. Cette peur était palpable, et ma caméra m'en protégeait, enfin c'est ce que je croyais, mais ce fut le contraire. Tous ces regards que j'ai captés m'ont imprégné et profondément marqué. Ils racontaient avec beaucoup de pudeur, de résignation et de dignité, leurs vies qui demain seraient fracassées sous le poids des bulldozers. Dans quelques jours, ils devraient partir encore, mais pour aller où ? Que diraient-ils à leurs enfants, comment leur expliquer que demain ils dormiraient dans la rue, qu'il n'y aurait

plus d'école, ni de repas chauds, ni d'eau pour se laver, qu'ils n'auraient plus rien.

Face à tous ces témoignages, aux rêves de ces enfants qui allaient être brisés, anéantis, j'ai ressenti de la colère et une telle impuissance. Ce que nous faisons m'est apparu comme dérisoire. Nous ne pouvions rien contre leur expulsion, et ces gens le savaient mais malgré cela, ils me disaient : «Ce que tu fais, petit, c'est bien, il faut que les gens sachent, nous ne sommes pas des animaux !».

Le jour de l'expulsion du bidonville, un camion est venu récupérer les animaux qui étaient sur le campement pour les placer dans un refuge, les enfants, eux, dormaient sur des matelas posés à même le sol dans la rue, personne n'est venu les chercher.

Aujourd'hui, je repense souvent à ce garçon de 15 ans, il m'a suivi une partie de la journée, il ne voulait pas être filmé, de peur qu'on le reconnaisse au collège. Il me posait des tas de questions, il voulait voir comment fonctionnait la caméra, je l'ai laissé filmer un moment, puis il m'a rendu la camera et m'a dit : «Tu as de la chance». J'ai pensé qu'il parlait de la camera, mais il a ajouté, «...ta mère, elle sourit, la mienne, elle est fatiguée de la vie!».

J'ai compris dans ces mots la souffrance terrible que vivent ces gens qui n'ont rien et que l'on chasse sans répit, qui vivent avec la peur vissée au ventre, celle d'avoir faim, d'avoir froid et pire encore, la peur que votre mère, votre sœur, vos enfants aient faim et froid. Durant ces quelques heures, j'ai vu des hommes, des femmes, des enfants, j'ai écouté leur détresse, j'ai ressenti leur désespoir, mais c'est leur dignité qui m'a saisi.



Expulsion du bidonville de la rue Trouillot, à Ivry, le 9 juillet 2015
© Isabelle Cadars-Jenoc, commission Droits de l'enfant.

Nota : On peut se procurer le film tourné et monté par Victor (durée 7 min. 14 sec.) en s'adressant à la commission Droits de l'enfant.

Amnesty en action



De septembre à décembre 2015 se réunit la 70ème assemblée générale de l'ONU. Elle réunit les 193 pays membres.

PLAIDOYER

Les droits de l'enfant à l'Assemblée générale de l'ONU

Après les discours des chefs d'États un travail en commission aura lieu durant plusieurs semaines. Amnesty International s'intéressera plus particulièrement aux débats de la troisième commission, qui ont trait aux droits humains.

AI se penchera sur les résolutions concernant la Syrie, l'Iran, la Corée du Nord, Israël/territoires palestiniens occupés et l'Afghanistan. L'organisation essayera en outre d'obtenir le maintien de la résolution de 2014 sur le Myanmar, dans la mesure où des atteintes aux libertés fondamentales se poursuivent dans ce pays, notamment dans l'État d'Arakan. Elle concentrera son travail de plaidoyer en matière de résolutions thématiques sur les initiatives portant sur les défenseurs des droits humains, l'eau et les installations sanitaires, la torture et d'autres mauvais traitements, et les droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Face aux efforts de certains États conservateurs qui cherchent à revenir sur les progrès réalisés sur les droits des femmes et les questions de genres, AI surveillera la situation et réagira à toute initiative synonyme de régression. Cela veut dire un suivi éventuel, à l'occasion de l'Assemblée générale, des résolutions sur la protection de la famille adoptées par le Conseil des droits de l'homme sous l'impulsion de l'Égypte et d'autres pays, celles-ci visant à imposer une définition étroite de la «famille» comme étant la réunion d'un homme, d'une femme et de leurs enfants.

L'assemblée générale examinera de nouveau la résolution de 2014 sur les droits de l'enfant en se concentrant particulièrement sur le droit à l'éducation. C'est l'Union Européenne qui est chargée d'un projet de résolution. Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants sans discrimination, la qualité de celle-ci, l'instauration d'un environnement sûr, lutter contre les violences à l'école, le harcèlement, les châtiments corporels, l'exploitation des enfants, les violences sexuelles, améliorer l'accès à l'éducation aux filles, l'éducation face aux violences armées, la prévention de l'extrémisme violent, l'égalité des genres, la lutte contre les stéréotypes, sont au menu. La pierre d'achoppement se trouve principalement dans le domaine de l'éducation sexuelle. Un ensemble de pays africains avaient déjà tenté par un amendement d'enlever de la résolution adoptée en 2014 toute référence aux «programmes d'éducation sexuelle détaillés...». Ils demandaient aussi la suppression de la phrase explicitant que le but de ces programmes était «de faire évoluer les mentalités des hommes et des femmes de tous âges, de faire reculer les préjugés...». Selon ces pays ces programmes «enseignent aux enfants à se livrer à des relations sexuelles...» ou «leur apprennent ce qu'est l'homosexualité...» alors que l'objectif est d'apprendre aux jeunes filles et aux jeunes garçons à connaître leur corps en apprenant à refuser les contacts non désirés et la violence. Cet amendement avait été repoussé par une faible majorité.

On s'attend à ce que les débats soient âpres. Et l'action d'Amnesty par la campagne «Mon corps, mes droits» reste d'actualité.

La résolution sur les droits de l'enfant votée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2014 se trouve à l'adresse : http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/157

CAMPAGNE

Nouvelle campagne d'Amnesty «Mon corps, mes droits» au Burkina Faso : non aux mariages précoces

Le 15 juillet 2015, Amnesty International a lancé sa campagne «Mon corps, mes droits» au Burkina Faso en insistant sur les thèmes de l'éducation et sur la dénonciation des mariages précoces. Au «Pays des Hommes intègres», les statistiques récoltées en 2010, montrent que les femmes constituent 51,7% de la population ; plus de la moitié d'entre elles ont moins de 18 ans ; 52% des filles et des femmes se marient avant l'âge de 18 ans et 3,9% avant l'âge de 15 ans. Toutes les études montrent que, malgré les campagnes menées par les gouvernements, ces chiffres ne se sont pas améliorés.

Selon Amnesty : «Le Burkina Faso doit de toute urgence affronter la crise nationale que connaît le pays, plusieurs centaines de milliers de filles et de femmes étant réduites à une citoyenneté de seconde zone, du fait des mariages forcés et précoces, des grossesses non désirées et de l'absence d'éducation sexuelle».

Obtenir un engagement ferme des candidats aux prochaines élections

Amnesty a lancé un «manifeste pour les droits humains, afin de demander aux candidats de se positionner plus fermement contre les mariages précoces et forcés et de faciliter l'accès des filles et des femmes à la contraception ainsi qu'aux services et à l'information touchant à la santé sexuelle et reproductive».



Selon Alioune Tine, directeur régional d'Amnesty, «aujourd'hui, une jeune fille qui grandit au Burkina Faso est en butte à de nombreux obstacles qui l'empêchent d'espérer et de réaliser ses rêves. Elle peut être mariée de force par sa famille et, même si elle peut obtenir un moyen de contraception, son partenaire peut refuser de l'utiliser ou ne pas l'autoriser à y avoir recours ». Il ajoute : « Les autorités burkinabés ne font guère de cas des droits des filles et des femmes depuis trop longtemps. Réparer ce préjudice et lever les obstacles que rencontrent les filles et les femmes doivent figurer au nombre des principaux objectifs de la campagne électorale de tous les candidats».

Des femmes et des filles ont confié à Amnesty International que, bien souvent, les décisions relatives aux grossesses et aux mariages sont prises par les hommes de la famille. D'autant qu'au Burkina Faso, seules 17 % des femmes ont recours à la contraception et plus de 2.000 succombent à des complications liées à l'accouchement chaque année.

«Depuis mon second enfant, je me cache pour prendre la pilule»

Il n'est aussi pas rare que les hommes empêchent leur épouse d'utiliser un moyen de contraception, sous la menace de la violence. Thérèse, une marchande de fruits et mère de trois enfants, de 23 ans, a raconté son témoignage à Amnesty International : «Depuis mon second enfant, je me cache pour prendre la pilule. J'ai opté pour la pilule car c'est moins cher pour moi. Mon mari n'est pas au courant. Il pense que la contraception entraîne des maladies et il me dit que, si je tombe malade à cause des produits contraceptifs,

il ne me soignera pas».

«J'avais 15 ans quand les parents voulaient que j'épouse un vieillard de 75 ans»

Amnesty précise qu'avec 52 % des filles mariées avant 18 ans et près de la moitié d'entre elles déjà mères à cet âge, le Burkina Faso arrive en sixième position du classement des pays d'Afrique où le taux de mariages précoces est élevé. Malaika s'est enfuie pour ne pas être mariée de force par ses parents. Elle a raconté à Amnesty International que la police l'avait retrouvée et lui avait dit de retourner chez son père et sa mère : «J'avais 15 ans quand les parents voulaient que j'épouse un vieillard de 75 ans, il est plus âgé que mon père et il a déjà trois épouses et des filles de mon âge. Le jour des présentations, j'ai dit à mes parents que je n'étais pas d'accord avec leur choix et que je voulais terminer ma scolarité. Ils m'ont dit que j'étais obligée d'épouser le mari qu'ils avaient choisi et que je n'avais d'autre choix que d'aller là-bas».

Amnesty incite les futurs responsables du pays à prendre en compte ce fléau, soulignant qu'aujourd'hui, «au Burkina Faso, les filles et les femmes ne sont pas toujours libres de choisir avec qui se marier et quand, ni de décider du nombre et du moment de leurs grossesses. Cette situation doit changer».

Agir

Demandez au Président du Burkina Faso de lever les obstacles à la contraception. Demandez-lui de donner aux femmes et aux jeunes filles le droit de décider

Amnesty propose une pétition/lettre au président actuel du Faso

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Mon-corps-mes-droits/Actions/Burkina-Faso-les-droits-des-femmes-doivent-etre-respectes-15677>

Par ailleurs, dans la région du centre du Burkina Faso, une campagne de plaidoyer pour l'abandon des mariages précoces a été lancée par les autorités burkinabaise avec l'aide de l'UNICEF : Le gouverneur de la région du centre, Joachim Somda a procédé, le 27 août 2015 à Pabré, au lancement officiel de la campagne de plaidoyer auprès de 400 leaders traditionnels, coutumiers et religieux pour l'abandon des mariages précoces dans ladite région. Placée sous le thème «mariages précoces dans la région du centre : tous engagés pour la tolérance zéro», elle a été initiée par l'Association Belem wend tiga (BELWET) avec le soutien financier et technique de l'UNICEF et du gouvernorat du centre.



<https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2015/07/my-body-my-rights-burkina-faso/>

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Mon-corps-mes-droits/Actions/Burkina-Faso-les-droits-des-femmes-doivent-etre-respectes-15677>

Source presse : <http://www.lefaso.net/spip.php?article66580>

<http://www.afrik.com/burkina-amnesty-denonce-les-mariages-precoces-de-centaines-de-milliers-de-jeunes-filles>

RAPPORT

Les diamants de Centrafrique : les enfants paient cher le carat



Travail dans une mine artisanale de diamants en Centrafrique
©Amnesty International

Dans un rapport qu'Amnesty International vient d'éditer, l'organisation détaille, en prenant l'exemple de la République Centrafricaine, la chaîne d'approvisionnement mondiale en diamants. Issu d'un travail documentaire poussé et d'enquêtes sur le terrain, ce rapport dénonce les pratiques de certaines entreprises pour acheter des diamants sur le marché intérieur de la République centrafricaine, permettant ainsi le financement des milices Seleka et anti-Balakas... Échappant au processus de Kimberley (l'ensemble de règles édictées après la tragédie de la Sierra Leone pour réguler le trafic), la contrebande vers la RDC ou le Cameroun permet la mise sur le marché mondial de diamants de la guerre. Le manque de contrôle de la part des entreprises sur l'origine des diamants autorise toutes les atteintes aux droits humains. Parmi celles-ci, en plus des exactions dues aux milices, il y a les conditions de travail dans les mines artisanales ; accidents, maladies et surtout le travail des enfants. Plutôt que d'envoyer leurs enfants à l'école, les familles les envoient travailler dans les mines dès l'âge de 11 ans.

Extraits du rapport :

«Des organisations non gouvernementales ont signalé des cas de travail des enfants dans des mines de diamant, et Amnesty International a vu plusieurs enfants, dont un garçon de 11 ans, travailler dans des conditions dangereuses sur un site d'extraction. Toutefois, l'ampleur de ce phénomène n'a jamais été étudiée».

«Le dur labeur physique est source d'épuisement, de hernies, alors que les blessures et les accidents sont monnaie courante. Des mineurs meurent sous l'écroulement des parois des puits et les plongeurs ne remontent parfois pas à la surface. Beaucoup d'entre eux quittent leur village accompagnés de leur famille pour aller s'installer dans des campements de fortune près des mines, où ils sont encore plus vulnérables face au paludisme, et où ils contractent souvent des parasites après avoir bu l'eau de rivières souillées par leurs propres excréments. [...] L'éducation souffre de la concurrence de la mine, les parents encourageant leurs enfants dès l'âge de 11 ans à creuser ou à tamiser au lieu d'aller à l'école».

Plusieurs ONG ont signalé l'existence du travail des enfants dans le secteur de l'extraction artisanale des diamants, mais aucune étude formelle n'a été menée pour évaluer l'ampleur de ce phénomène».

Dans ses recommandations, Amnesty International demande de prendre des mesures respectant l'intérêt supérieur de l'enfant pour éradiquer le travail des enfants dans le secteur.

A lire sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/2494/2015/fr/>

PRESSE

Soudan du Sud : les belligérants doivent mettre en œuvre l'obligation de rendre des comptes pour les atrocités commises



Des civils faisant la queue pour obtenir des vivres – mars 2014
©Amnesty International.

La signature d'un accord de paix, le 26 août, par le gouvernement du Soudan du Sud est une étape importante et vitale en vue de mettre un terme à la violence et de soulager les souffrances de la population. Amnesty International appelle de nouveau les deux camps à s'engager sans équivoque à garantir l'obligation de rendre des comptes pour les atrocités commises durant le conflit, condition d'une paix durable.

Le conflit opposant le gouvernement du Soudan du Sud, dirigé par le président Salva Kiir, au Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition), avec à sa tête l'ancien vice-président Riek Machar, se poursuit depuis plus de 20 mois. On s'accorde à reconnaître que les deux parties au conflit ont perpétré des violations du droit international humanitaire et des violations flagrantes des droits fondamentaux, notamment des massacres, des viols et d'autres formes de violence sexuelle, des enlèvements, et le recrutement d'enfants soldats au sein de leurs forces, des pillages et des incendies d'infrastructures

civiles. «Faire taire les armes et signer des accords ne suffit pas : si le Soudan du Sud est déterminé à inaugurer une nouvelle ère de paix et de responsabilisation, la communauté internationale doit rester vigilante et prendre des mesures concrètes afin de garantir l'obligation de rendre des comptes. Le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union africaine et les voisins du Soudan du Sud ont un rôle crucial à jouer pour que les mécanismes mis en place durant le processus de paix permettent de déférer les responsables présumés à la justice», a déclaré Sarah Jackson, directrice régionale adjointe pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs.

Voir aussi Lettre de la Com Droits de l'enfant n°30, p.11, «Sud-Soudan : démobilisation ratée d'enfants soldats».
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/south-sudan-warring-parties-must-fully-commit-to-ensuring-accountability-for-atrocities/>
26 août 2015.

PRESSE

Inde : le théâtre pour lutter contre le harcèlement dans les écoles



Dans une publication presse, Amnesty fait écho à des initiatives prises en Inde pour lutter contre le harcèlement à l'école.

Extraits : «Moqueries, insultes, rumeurs... Les élèves de la ville de Bangalore disent stop. À travers un jeu de rôle, les jeunes d'une école d'Inde interprètent des personnages de théâtre pour dénoncer le harcèlement scolaire».

Lorsque Kala et Priya, deux jeunes élèves de 13 ans de l'École Publique de Delhi à Bangalore Nord, ont décidé de mettre en place un groupe de travail sur un réseau

social, elles ne se doutaient pas de l'ampleur des conséquences que cela pouvait avoir. Rapidement, le groupe est devenu la cible de Rajan, la brute de l'école, et leur plateforme en ligne s'est transformée en cour de récréation virtuelle, où insultes et injures à répétition se multipliaient ...

Ces situations sont fréquentes à l'école, et les réseaux sociaux ont ajouté au danger que représente le harcèlement scolaire. Heureusement, Kala et Priya ainsi que leur histoire, bien que très réaliste, font partie d'un scénario imaginaire. Il s'agit de l'intrigue d'un jeu de rôle théâtral créé par un groupe d'élèves de 13 ans. Les adolescents ont écrit le script et imaginé une performance théâtrale autour du thème du harcèlement en ligne pour encourager les spectateurs à réfléchir aux situations de la vie réelle.

L'école d'Arpita a totalement intégré la gestion du harcèlement dans les programmes et les manuels scolaires. «Comme toutes les écoles, nous avons été confrontées à ce type de violences, et en mettant en place la campagne "Bully No More" d'Amnesty Inde (Stop harcèlement) dans nos salles de classe, nous espérons résoudre ce problème», explique Arpita.

Recréer des situations de la vie réelle à travers des performances théâtrales est l'une des méthodes employées par l'école d'Arpita pour que les élèves s'ouvrent et parlent du harcèlement. Arpita explique que faire participer les élèves à des activités telles que des débats ou la création d'un slogan contre le harcèlement, permet de les encourager à parler plus librement. «Nous avons remarqué que les enfants responsables de ces actions ou qui en sont témoins ont de plus en plus tendance à venir vers nous et nous dire que ces actes étaient injustes».



Logo de campagne d'AI Inde.

La campagne a eu beaucoup de succès auprès des élèves. «Je vois maintenant des élèves qui admettent leurs erreurs et me disent "je suis content que vous m'avez dit qu'il s'agit d'atteintes aux droits humains," », dit-elle.

Pour en savoir plus : Le billet de blog d'Amnesty -
<https://www.amnesty.org/fr/latest/education/2015/08/chasing-tears-from-the-playground-with-theatrical-role-play/>

Le site de la campagne «bully no more» d'Amnesty Inde <http://www.bullynomore.in/>

PRESSE

Brésil : l'homicide d'un adolescent de 13 ans lors d'une fusillade avec la police témoigne d'une stratégie de sécurité hasardeuse

«La mort d'un adolescent, pris au piège dans une fusillade entre la police et des membres présumés d'un gang criminel dans une favéla de Rio de Janeiro, le 8 septembre 2015, illustre la nécessité pour le Brésil de réformer radicalement son approche du maintien de l'ordre», a déclaré Amnesty International.

«Nous recueillons depuis longtemps des informations sur la méthode mise en œuvre par la police de Rio de Janeiro qui consiste à «tirer d'abord, et poser des questions ensuite» lors

des opérations de sécurité dans les favélas. «Cette approche digne du Far West laisse dans son sillage une traînée de sang et de souffrances», a déclaré Atila Roque, directeur d'Amnesty International Brésil.

Cristian, 13 ans, jouait au football dans la favéla de Manguinhos, à Rio de Janeiro, lorsque des policiers militaires et des policiers en civil sont entrés dans son quartier. Une fusillade a alors éclaté avec un groupe d'hommes. Cristian, touché par une balle, est mort sur le coup. Selon des témoins, les policiers ont tenté de nettoyer la scène du crime après sa mort. «Cette mort tragique doit faire sans délai l'objet d'une enquête et les responsables présumés doivent être conduits devant la justice. Cristian ne doit pas être un simple numéro qui s'ajoute à la longue liste des adolescents et des jeunes hommes brutalement tués dans les favélas au cours des dernières années».

Pour en savoir plus : Brésil - À tout juste un an des Jeux olympiques de Rio, les victimes de la police militaire se comptent par centaines (Nouvelle /Rapport, 3 août 2015)

Amnesty International publie un nouveau guide pour faire diminuer le recours excessif à la force par la police (Nouvelle /Rapport, 7 septembre 2015)

PRESSE

Brésil : non à l'incarcération d'adolescents dans des prisons pour adultes violentes

«Le Brésil doit renoncer à abaisser l'âge à partir duquel les mineurs peuvent être jugés comme des adultes et envoyés dans les prisons pour adultes du pays, qui figurent parmi les plus dangereuses au monde», a déclaré Amnesty International à l'approche d'un vote crucial à Brasilia le 30 juin 2015.

La Chambre des députés du pays s'apprête à se prononcer sur un projet de loi visant à réduire de 18 à 16 ans, l'âge de la majorité pénale. Si ce texte est adopté après deux votes, il sera soumis au Sénat pour un examen final.

«Cette proposition rétrograde fait complètement abstraction des engagements internationaux du Brésil relatifs aux droits humains et des possibilités de réinsertion des jeunes. Si elle est adoptée, cette loi condamnera potentiellement des milliers d'adolescents à purger une peine dans l'un des systèmes carcéraux les plus dangereux du monde. Les prisonniers du Brésil sont exposés à une forte surpopulation, des conditions de vie inhumaines, des actes de torture et des violences sexuelles», a déclaré Atila Roque, directeur exécutif d'Amnesty International Brésil.

«Au lieu de chercher des moyens de punir encore davantage ceux qui sont déjà les plus marginalisés et discriminés, les autorités brésiliennes devraient accroître leurs efforts pour lutter contre le taux extrêmement élevé de victimes de meurtre chez les jeunes, en particulier chez les jeunes hommes noirs. Il faut savoir que moins de 1 % des infractions au Brésil sont commises par des mineurs de 16 à 18 ans».

Pour en savoir plus : Brésil. Abaisser l'âge de la responsabilité pénale enverra des mineurs dans un système carcéral digne du Moyen Âge (Nouvelle, 18 mai 2015)

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/05/brazil-lowering-age-of-adult-criminal-responsibility-will-consign-children-to-medieval-prison-system/> - Document presse - AILRC-FR- 29 juin 2015 -

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2015/06/brazil-must-not-imprison-teenagers-in-barbaric-adult-jails/>

Sur le front des enfants soldats



Bosco N'Taganda en 2015 devant la CPI



Bosco N'Taganda en 2002 en RDC

Le procès de Terminator a commencé

Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* s'est ouvert le 2 septembre 2015, devant la Chambre de première instance de la Cour pénale internationale. Des déclarations liminaires ont été faites par le Procureur, la Défense et les Représentants légaux des victimes. Le début de la présentation des preuves de l'Accusation et la

déposition du premier témoin était programmé pour le 15 septembre 2015. Bosco Ntaganda est accusé de 13 chefs de crimes de guerre et de 5 chefs de crimes contre l'humanité qui auraient été commis en 2002-2003 en Ituri, en RDC. Le 9 juin 2014, la Chambre préliminaire avait confirmé à l'unanimité les charges portées contre Bosco Ntaganda, à savoir :

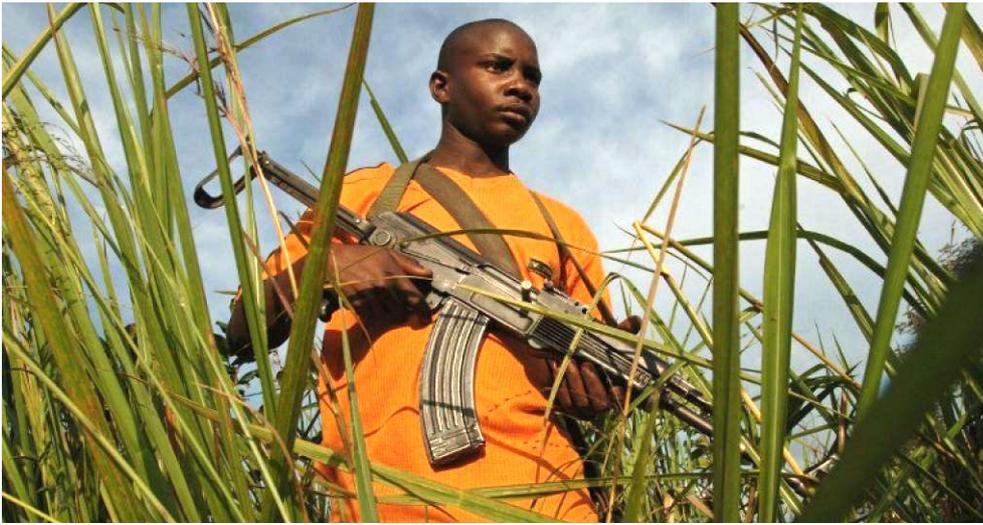
13 chefs de crimes de guerre (meurtre et tentative de meurtre, attaque contre des civils, viol, esclavage sexuel de civils, pillage ; déplacement de civils ; attaque contre des biens protégés, destruction des biens de l'ennemi ; et le viol, esclavage sexuel, enrôlement et conscription d'enfants soldats âgés de moins de 15 ans et leur utilisation pour les faire participer activement à des hostilités) et

5 chefs de crimes contre l'humanité (meurtre et tentative de meurtre, viol, esclavage sexuel, persécution, transfert forcé de populations).

Pour mémoire, Bosco N'Taganda était l'adjoint de Thomas Lubanga chef de l'Union des Patriotes Congolais, dont la commission des Droits de l'enfant a suivi le procès devant la CPI entre 2009 et 2012. Il a été condamné à 14 ans de prison, peine confirmée en appel (voir Lettre n°30, p.8).

Source site de la cour pénale internationale : http://www.icc-cpi.int/FR_Menus/icc/Pages/default.aspx

Libération d'enfants soldats en République Démocratique du Congo



Un jeune combattant FRPI patrouille dans le sud de l'Ituri, le 26 juillet 2006. AFP Photo / Lionel Healing.

Selon la MONUSCO, la force de l'ONU au Congo (RDC), 567 enfants soldats ont été libérés au cours des six premiers mois de l'année 2015. Ces enfants auraient réussi à s'échapper à la faveur d'une offensive de l'armée congolaise contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Ces enfants avaient été «recrutés» lors d'attaques par les FDLR au cours de l'année 2014. Enlevés, obligés à porter les butins des rapines des miliciens,

ils ont été ensuite tenus de rester pour être utilisés comme porteurs, cuisiniers, gardes du corps, ou encore pour récolter les taxes imposés par les rebelles. Ils étaient traités comme des esclaves, victimes de mauvais traitements, soumis au travail forcé et parfois aux violences sexuelles. L'immense majorité de ces enfants sont de nationalité congolaise. 16% d'entre eux sont considérés comme des combattants. Un tiers de ces enfants avaient moins de 15 ans le jour de leur «enrôlement».

De même au Nord-Est du pays, en Ituri, le Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) fait face à des offensives conjointes de l'armée congolaise et de la MONUSCO. Au cours des combats, 113 enfants ont pu s'enfuir et demander protection auprès de la MONUSCO ou d'ONG. Le problème urgent à résoudre étant celui de la réinsertion de ces enfants dans la société civile afin qu'ils ne réintègrent pas les milices. Ces offensives, bien qu'elles aient infligé de lourdes pertes au FRPI, n'ont cependant pas porté les fruits attendus par les autorités congolaises et la MONUSCO. Le FRPI étant composé de combattants appartenant à une ethnie locale, les habitants hésitent à dénoncer un frère ou un voisin.

<http://actu-droitsenfant.over-blog.com/>

RFI : <http://www.rfi.fr/afrique/20150806-rdc-pres-600-enfants-soldats-liberes-depuis-janvier-2015>

<http://www.rfi.fr/afrique/20150830-rdc-enfants-soldats-fpri-ituri-monusco-offensive>

<http://www.radiookapi.net>

Soudan du Sud : des jouets, pas des armes

Suite à des longues décennies d'opposition armée entre le Soudan et le Soudan du Sud, ce dernier a officiellement acquis son indépendance en 2011. Néanmoins, le plus jeune État de la planète n'a connu qu'une éphémère accalmie avant de renouer avec la guerre civile mi-décembre 2013. Présente au Soudan du Sud depuis mi-2013, l'Ong Terre des hommes (Tdh) intervient non seulement auprès des personnes déplacées internes, mais aussi, au nord, dans la grande région administrative de Pibor, où elle participe activement aux efforts de réintégration d'enfants associés à des forces armées.

Steve Ringel, l'un des responsables des opérations d'urgence de Tdh y a effectué un 3e déplacement en moins d'un an et nous dresse un tableau de la situation.

Une seconde chance pour les enfants-soldats

Au Soudan du Sud, l'un des projets phares de Tdh est la réintégration des enfants-soldats associés aux groupes et forces armés. En collaboration avec l'UNICEF, 283 garçons et

filles ont déjà été démobilisés et réunifiés avec leurs familles avant de commencer une formation scolaire ou professionnelle. «Il faut dire que c'est impressionnant d'être en face d'un enfant de 10 ans armé d'un M16. C'est dur à comprendre et à accepter qu'une arme fasse partie intégrante de ce mode de civilisation».

Par où commencer ?

Le conflit sud-soudanais a déjà coûté la vie à des milliers de personnes et engendré le déplacement de plus de 2,2 millions d'individus, dont plus de 615.000, dans les pays voisins. Une proportion importante de Sud-Soudanais ne sait pas de quoi demain sera fait. «Ce qui m'a le plus marqué dans ce pays est le manque d'infrastructures : peu d'écoles, peu de centres de santé et un accès à l'eau approximatif. Tous les indicateurs sont dans le rouge»...

Amnesty a publié un communiqué de presse le 26 août sur la situation au Sud Soudan :

«Soudan du Sud. Les belligérants doivent mettre en œuvre l'obligation de rendre des comptes pour les atrocités commises», voir rubrique Amnesty en action, page 7.

www.tdh.ch/fr/news/soudan-du-sud-jouets-armes-19-août-2015.

Communiqué de l'ONU <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=51189#.VYRP7z1G1E>

Article de Voice of America news : <http://www.voanews.com/content/un-accuses-south-sudan-of-unspeakable-violence-against-children/2828683.html>

Réfugiés

Ces enfants qui émigrent seuls



L'île italienne de Lampedusa voit débarquer de nombreux mineurs isolés migrants, comme ces jeunes Érythréens qui ont traversé la Méditerranée sans parents ni famille à leurs côtés. O. Jobard/M.Y.O.P.

Ils seraient entre 4.000 et 8.000 mineurs isolés étrangers sur le territoire français, plusieurs dizaines de milliers en Europe. Du fait de leur jeune âge, ces migrants arrivés seuls sur le Vieux Continent bénéficient de la protection des États, qui leur doivent éducation et soin. Certains se retrouvent pourtant en grande précarité.

C'est un imbroglio juridique qui a mis le phénomène des mi-

neurs migrants dans la lumière dans les années 1990 : des adolescents étrangers maintenus en zone d'attente à Roissy se retrouvaient dans l'impossibilité de faire appel de cette décision comme n'importe quel migrant adulte, parce qu'ils avaient moins de 18 ans et qu'ils n'avaient ni parent ni tuteur à leurs côtés pour endosser la responsabilité de cette démarche...

Une situation illégale, comme il s'est ensuite avéré. En tant que signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, comme tous les autres pays européens, la France se doit en effet de protéger tous les mineurs en danger qui se trouvent sur son sol, qu'ils soient nationaux ou étrangers ; les mineurs isolés migrants en font partie.

En France, ils relèvent comme les autres mineurs du Code civil et du Code de la protection de l'enfance ainsi que des services de l'aide sociale à l'enfance, qui doivent veiller à leur prise en charge (en foyer ou en famille d'accueil) et à leur scolarisation.

Le nombre de mineurs isolés étrangers

Les données sur le nombre de mineurs isolés étrangers en France varient beaucoup selon les sources puisque cette population est cachée :

- 9.000 selon la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), dans un rapport d'avril 2013.

- de 4.000 à 8.000, selon un rapport de la sénatrice Isabelle Debré, de mai 2010.

Pour la période du 1^{er} juin 2013 au 30 avril 2014, 3.734 mineurs isolés étrangers ont été pris en charge par les autorités publiques, 475 avaient moins de 14 ans, 1.058 entre 14 et 15 ans, 2.207 entre 15 et 17 ans. Ils venaient principalement de Guinée, du Mali et du Congo (RDC et Brazzaville).

La suspicion plutôt que l'accueil

La règle est simple... sur le papier seulement. Car l'augmentation du nombre de ces mineurs non accompagnés étrangers depuis dix ans a en partie changé le regard que l'administration portait sur eux. «En dix ans, on est passé progressivement de la question de savoir comment les accueillir au mieux, pour se focaliser sur la preuve de leur minorité, dans un esprit de suspicion à la fraude», décrit Daniel Senovilla Hernandez, juriste au laboratoire Migrinter. Démontrer que le jeune n'est pas mineur, c'est en effet faire disparaître l'obligation d'assistance de l'État et le renvoyer dans les catégories de migrants «classiques» : sans papier ou demandeur d'asile, selon les cas.



*En attendant que les autorités tranchent sur leur minorité, certains jeunes migrants se retrouvent à la rue, comme ici boulevard de la Villette, à Paris (mars 2015).
D. Senovilla/OMM-Migrinter.*

«La présomption de minorité se fonde d'abord sur un entretien, conduit soit par l'administration soit par des associations ayant une délégation de service public», explique Daniel Senovilla Hernandez. Si on l'évalue comme «non mineur», le jeune migrant peut saisir le juge pour enfants qui va demander une expertise documentaire ou médicale : un test osseux pratiqué dans la plupart des pays européens, et dont la fiabilité a été plusieurs fois remise en cause.

Ce test, dit de Greulich et Pyle, consiste à comparer les os de la main et du poignet gauches aux tables élaborées aux États-Unis dans les années 1930 sur une cohorte d'enfants blancs nord-américains. Un test dont la marge d'erreur a été estimée à dix-huit mois par l'Académie nationale de médecine, rappelle le chercheur, qui alerte : «Le risque est réel de priver de protection des enfants qui n'ont pas 18 ans».

Des démarches sans fin

Autre problème non négligeable : ces démarches à rallonge prennent du temps, jusqu'à plusieurs mois pendant lesquels le jeune n'est pas pris en charge et encore moins scolarisé. «Certains dorment dans des foyers ou des structures d'urgence, mais d'autres se retrouvent tout simplement à la rue et se débrouillent comme ils peuvent en attendant la décision définitive», indique Daniel Senovilla Hernandez. Une péripétie de plus dans le parcours semé d'embûches de ces enfants venus d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Si une partie de ces jeunes a émigré après une décision familiale, soit pour échapper à un conflit, soit pour des raisons économiques, la majorité a pris la route sans en informer ses parents : pour venir en aide à leur famille, parce qu'ils ne se voient aucun futur dans leur pays, ou encore pour échapper à un mariage forcé dans le cas de certaines jeunes filles... Ceux qui viennent d'Afrique de l'Ouest, par exemple, entreprennent un voyage qui dure de trois à quatre mois, dans le meilleur des cas, à plus d'un an. Ils montent vers le nord le long des routes nationales, traversent le Sahara en ayant recours à des passeurs – une traversée aussi terrible que celle de la Méditerranée, de leur propre aveu –, reprennent la route jusqu'en Libye ou au Maroc notamment, où ils s'embarquent à bord d'embarcations de fortune...».

Sur le chemin, les garçons survivent en faisant des travaux agricoles et arrivent parfois à envoyer un peu d'argent aux familles durant le voyage ; les jeunes filles sont pour partie «happées» par les réseaux de prostitution et arrivent en Europe par ce biais... L'une des raisons pour lesquelles on les retrouve si peu dans les structures d'accueil des mineurs migrants isolés.

La plupart ont entre 14 et 17 ans. «Les plus jeunes que j'ai pu rencontrer avaient 8 ans pour les garçons et étaient partis avec deux ou trois copains, 12 ans pour les filles», raconte Nelly Robin. Ils suivent généralement les traces d'amis ou de voisins partis en Europe avant eux, et dont ils ont des nouvelles via le téléphone et les réseaux sociaux. «Ce sont aussi des jeunes du monde, qui ont les mêmes envies que tous les adolescents de la planète... La paire de baskets qu'ils voient sur les photos envoyées par les copains arrivés en Europe en fait partie», décrypte Francesco Vacchiano, psychologue clinicien et anthropologue à l'Institut de sciences sociales de l'université de Lisbonne, qui a exploré le sujet en Italie, en Espagne et au Portugal.

Des déménagements à répétition

Les politiques migratoires des pays européens ont un impact direct sur l'âge de ces mineurs migrants. «En 2006, quand l'Espagne a commencé à reconduire à la frontière les Marocains de plus de 16 ans – une pratique qui sera finalement jugée illégale par la Cour constitutionnelle –, on a aussitôt vu des enfants plus jeunes arriver», raconte Francesco Vacchiano. Même chose en Italie, où la signature avec l'Égypte d'un accord de renvoi des migrants adultes a provoqué une forte augmentation de la migration égyptienne adolescente. «Les enfants et les familles sont généralement bien informés», explique le chercheur.

En France, la manière d'accueillir les mineurs migrants et de traiter leurs demandes continue de faire débat. Les départements les plus sollicités – Île-de-France, Seine-Saint-Denis – se sont plaints de voir leurs structures d'accueil débordées et ont demandé une redistribution de cette «charge» à l'ensemble des départements métropolitains. Demande entendue en 2013. Résultat : c'est désormais la Mayenne, la Vienne, l'Ille-et-Vilaine..., qui refusent aujourd'hui d'accueillir les jeunes migrants au motif qu'ils n'ont pas assez de places disponibles. Or, ces déménagements à répétition ne sont pas sans conséquences pour les mineurs. «En dehors du fait qu'ils sont ballotés d'un endroit à un autre, ils doivent souvent recommencer toute la procédure de preuve de minorité quand ils arrivent dans un nouveau département», explique Daniel Senovilla Hernandez. Pas idéal pour retrouver un semblant d'existence et vivre – enfin – comme des enfants de leur âge.

«CNRS», *le Journal*, d'après Laure Cailloce, 7 juillet 2015.

Au moins un quart des migrants en Europe sont des enfants

Anthony Lake, directeur exécutif de l'UNICEF, a fait une déclaration, le 3 septembre 2015 à New-York, sur la crise des enfants migrants et réfugiés en Europe. Suite aux images choquantes diffusées à travers le monde sur les réseaux sociaux, les écrans de télévision et à la Une des journaux, il appelle à agir et à ce que les mesures suivantes soient prises :

1- Protéger ces enfants à travers l'accès à des services essentiels à toutes les étapes de leur exil –notamment soins de santé, nourriture, soutien psychologique et éducation, ainsi qu'à des abris adaptés aux réfugiés et migrants et qui permettent aux familles de rester ensemble ;

2- Déployer des personnels formés spécialisés dans l'enfance et en nombre suffisant pour soutenir les enfants et leur famille ;

3- Poursuivre les opérations de recherche et de sauvetage – non seulement en mer, mais aussi sur terre – et faire le maximum pour prévenir tout abus et exploitation à l'encontre des enfants réfugiés et migrants ;

4- Faire de l'intérêt supérieur de l'enfant une priorité dans toutes les décisions concernant ces enfants, notamment dans les cas de demandes d'asile.

«Alors qu'ont lieu les débats sur les politiques migratoires, nous ne devons jamais perdre de vue la dimension profondément humaine de la crise, insiste-t-il. Ni perdre de vue les enfants. Ni perdre de vue l'échelle de ce drame.

Pendant les 6 premiers mois de l'année, 106.000 enfants ont demandé l'asile en Europe.

Et nous ne devrions jamais oublier ce qu'il y a derrière l'histoire de chacune de ces familles cherchant asile en Europe : de terribles conflits, comme celui en Syrie, qui a déjà forcé 2 millions d'enfants à fuir leur pays. Seule la fin de ces conflits pourra mettre un terme à leur tragédie», conclue-t-il.

http://www.unicef.org/media/media_81876.html - Unicef France – 3 septembre 2015.

Les 10 recommandations de l'UNICEF

Le 23 septembre 2015, l'UNICEF a publié les 10 recommandations suivantes à destination de la France et de l'Union Européenne :

1 - En toute circonstance, reconnaître toujours et avant tout les enfants réfugiés et migrants comme étant des enfants comme le stipule la CIDE.

2 - Appliquer la législation existante pour sauvegarder et protéger les droits des enfants affectés par la migration, y compris une évaluation permanente des directives et stratégies de l'Union européenne relatives à la traite, avec une attention spéciale sur la prévention, la réduction de la demande, et les poursuites à l'encontre de ceux qui exploitent et abusent des victimes mineures.

3 - Dans toutes leurs décisions, les autorités doivent se baser sur la CIDE : l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les décisions relatives à la protection internationale, à l'octroi ou non de permis de séjour, aux transferts ou au retour.

4 - Protéger les enfants immigrés et migrants en renforçant les systèmes nationaux intégrés de protection de l'enfant, en prenant les décisions au niveau de l'Union européenne pour développer les standards de protection et répondre aux besoins de

**Pendant
les 6 premiers mois
de l'année,
106.000 enfants
ont demandé l'asile
en Europe.**

protection transfrontalières comme proposé dans les recommandations de la Commission «Integrated Child Protection Systems».

5 - Les enfants ne doivent pas être placés dans des centres de rétention ni être séparés de leur famille pour des motifs de migration.

6 - Dans les opérations de recherche et de sauvetage, il faut soutenir le droit maritime international et la coutume de sauver et de protéger des vies.

7 - A tout moment pendant et après les opérations de sauvetage et de recherche, les enfants et les femmes enceintes doivent recevoir une attention et des soins particuliers.

8 - Tous les enfants, quelque soit leur statut légal et celui de leurs parents, doivent bénéficier d'un accès équitable à une éducation de qualité, à des soins de santé, y compris de santé mentale, à la protection sociale et judiciaire.

9 - Tous les enfants doivent bénéficier d'une protection sans la moindre discrimination basée sur la nationalité, la résidence, le statut migratoire ou la race, d'eux-mêmes ou de leurs parents.

10 - Investir dans l'éradication des causes profondes de l'émigration dans une approche globale qui inclut la réduction du risque, la réponse d'urgence et le développement.

www.unicef.fr publié le 28 août 2015, dernière mise à jour le 23 septembre 2015.

Témoignages

Syrie : un réfugié syrien raconte...

Environ 300.000 Syriens vivent actuellement en Égypte. Ils ont fui leur propre pays, déchiré par la guerre, espérant trouver la sécurité pour eux-mêmes et leur famille. Mais ces deux dernières années, la situation en Égypte est devenue de plus en plus précaire, et les réfugiés de Syrie y subissent des discriminations et des violations, aussi certains d'entre eux prennent le risque énorme qu'implique une traversée en mer vers l'Europe.

Un père de famille a ainsi raconté à Mohamed Elmessiry, chercheur d'Amnesty International sur l'Égypte, comment sa tentative de quitter l'Égypte a tourné à la tragédie :

«Je suis Syrien et je vis à Alexandrie, en Égypte, depuis près de trois ans. Ma famille est enregistrée auprès du HCR [l'agence des Nations unies pour les réfugiés] ici. La vie en Égypte est insupportable. Nous sommes neuf : moi-même, ma femme et sept enfants âgés de deux à 16 ans. Je n'ai pas les moyens de vivre en Égypte, presque sans travail et avec un accès limité à l'éducation et à la santé. Alors j'ai payé des passeurs pour qu'ils nous conduisent, ma famille et moi, en Europe. Dans la soirée du 6 août 2015, je suis

parti avec ma famille pour Balteem [ville balnéaire d'Égypte], où nous avons rencontré les passeurs. Nous étions 96 réfugiés et migrants, des Syriens, des Soudanais et des Érythréens. Il y avait aussi des Égyptiens parmi nous. En principe, on devait tous nous conduire à un bateau qui nous transporterait en Italie. Mais c'était justement le jour où les autorités égyptiennes inauguraient le doublement du canal de Suez. La sécurité était donc très présente sur toutes les côtes égyptiennes. Pas un insecte n'aurait pu traverser la Méditerranée ce jour-là. La police et l'armée étaient partout. Les passeurs nous ont conduits en voiture de Balteem jusqu'à une autoroute, puis ils nous ont déposés à proximité de la côte, à Borg El Borolos, vers deux heures du matin. Nous avons marché pendant 30 à 45 minutes pour atteindre la côte. Nous étions arrivés tout près de la côte, lorsqu'environ cinq soldats sont apparus sur notre droite et ont crié : «Pas un geste ou nous tirons». Nous nous sommes arrêtés et allongés par terre, mais les soldats ont tiré plusieurs fois en l'air et dans notre direction. Certaines personnes se sont alors enfuies en courant.

Lorsque les tirs ont cessé, j'ai entendu ma fille Safaa, qui avait huit ans, hurler «mon coeur, mon coeur». Je ne savais pas ce qui se passait. J'ai retiré le gilet de sauvetage qu'elle portait. Elle avait été touchée à l'estomac au côté droit et [la balle] était ressortie de l'autre côté. J'ai supplié les soldats en criant de faire venir une ambulance pour aider ma fille. Les soldats n'ont pas appelé d'ambulance et ma fille a continué à perdre son sang. Ils se sont contentés d'appeler des officiers par radio et de leur demander de venir sur les lieux. J'ai supplié les soldats encore et encore, mais au lieu d'appeler une ambulance, un soldat m'a donné un coup de pied. Ma femme s'est levée et a crié aux soldats de nous aider et d'appeler une ambulance. Un soldat a pointé son fusil sur son visage et lui a dit de



s'asseoir par terre, puis il s'est mis à tirer en l'air pour nous faire peur. Ma fille de deux ans a paniqué et s'est mise à pleurer et à trembler au bruit des tirs. Les soldats ont continué à nous injurier, à insulter les enfants et les femmes, avec des mots comme «putains». J'ai continué à crier à l'aide tout en tenant mon enfant. Alors un soldat s'est approché de moi et l'a poussée du pied pour voir si elle était vivante ou morte. Ma fille était en train de mourir. Pourtant il l'a poussée du pied !

A ce stade de la conversation, ce père pleurait. Il a dû s'arrêter un moment avant de pouvoir poursuivre.

Ensuite, le soldat m'a dit : «Vous devriez remercier Allah d'être tous vivants, vous pourriez être morts à l'heure qu'il est». Après nous avoir arrêtés, les soldats ont appelé des officiers par radio pour qu'ils viennent sur les lieux, mais ils ont mis trois heures à arriver. Pendant ce temps, ma fille perdait son sang et se tordait de douleur sur le sable. Je voulais soulager sa douleur mais je ne pouvais pas. A un moment, j'ai pensé dire aux soldats de la tuer, juste pour soulager sa douleur. Vers 5 h 30 du matin, les officiers sont arrivés et nous ont conduits en voiture, ma fille, moi et deux autres blessés, à l'hôpital de Balteem, où mon enfant est décédée.

Ceux d'entre nous qui n'avaient pas réussi à s'enfuir ont été conduits dans des centres de détention de la police de Balteem. J'ai été détenu au poste de police de Borg El Borolos pendant 11 jours avec 48 autres personnes, dont au moins 15 enfants, qui avaient entre six mois et 18 ans. Trois jours après mon arrestation, le procureur m'a interrogé sur le fait que j'émigrerais illégalement. Ensuite il a ordonné notre libération, mais nous sommes restés en détention huit jours de plus, dans l'attente de l'autorisation du Service de la sécurité nationale qui fait partie du ministère de l'Intérieur. J'ai été libéré dans la soirée du 17 août avec d'autres Syriens. Le 13 août, la police m'a fait sortir de prison pour que je récupère le corps de ma fille et l'enterre. Un policier m'a escorté dans les transports en commun jusqu'à la morgue où on m'a remis son corps. Aucun militaire n'était présent pour m'aider à l'enterrer ou au moins pour pleurer avec moi après l'avoir tuée. Le policier était aimable et m'a dit : « Ne vous inquiétez pas s'il n'y a personne pour vous aider à l'enterrer, nous l'enterrerons nous-mêmes de nos propres mains, je le ferai avec vous ». Nous sommes allés à la mosquée pour prier pour ma fille. Les gens, à la mosquée, ont été relativement aimables et m'ont aidé à transporter ma fille au cimetière musulman de Balteem, où nous l'avons enterrée. Son corps a été enterré après être resté six jours à la morgue, ce qui est contraire à l'islam. Le Service de médecine légale a procédé à une autopsie. Je n'ai pas vu le rapport d'autopsie. J'ai cru comprendre que les soldats faisaient l'objet d'une enquête et que deux d'entre eux avaient été arrêtés.

Ma femme passe son temps à pleurer ou à dormir. Elle a été traumatisée et n'arrive pas à affronter la réalité de la perte de sa fille. Je n'arrive pas à ôter de mon esprit l'image de ma fille mourant dans mes bras et des soldats la laissant perdre son sang pendant trois heures sans appeler d'ambulance. Je ne l'oublierai jamais. Mes enfants se mettent à trembler dès qu'ils voient des soldats. Ma fille de deux ans hurle et tremble chaque fois qu'elle voit un

soldat. Elle ne peut pas oublier l'événement qui l'a traumatisée. Mes enfants ne veulent même pas aller à l'école. Je n'arrive pas à décrire ce que je ressens. Maintenant, tout ce que je demande au monde, c'est de quitter ce pays. La vie est insupportable.

J'ai essayé d'interpeller de nombreuses chaînes de télévision égyptiennes et d'autres canaux d'information pour qu'ils parlent de mon cas, mais on m'a dit que critiquer l'armée égyptienne, c'était une ligne rouge à ne pas franchir. »

Amnesty International a appris que le procureur militaire de Tanta avait ouvert une enquête sur la mort de Safaa, mais qu'il n'avait pas réussi à obtenir plus de détails. Le père a indiqué à Amnesty International que ni lui ni son avocat n'avaient été autorisés à accéder au dossier. Cependant, on leur avait dit que les deux soldats avaient été inculpés d'«homicide involontaire» et non de «meurtre» ou d'«homicide volontaire». En droit égyptien, l'infraction d'«homicide involontaire» est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à



un an d'emprisonnement. Dans certains cas, les juges ordonnent simplement une peine avec sursis. Amnesty International demande aux autorités égyptiennes de charger un tribunal civil ordinaire, établi par la loi, de mener sans délai une enquête approfondie, indépendante et impartiale, de traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir une responsabilité pénale et de les juger dans le cadre d'un procès équitable où la peine de mort ne sera pas requise. Les conclusions de cette enquête doivent être rendues publiques. Les victimes et la société ont le droit de connaître la vérité sur les circonstances de cette mort et d'être informées du déroulement et des résultats de l'enquête. Amnesty International demande que l'on accorde aux quelque 380.000 réfugiés les plus vulnérables de Syrie, la sûreté et la sécurité dans le cadre d'une réinstallation, d'une admission humanitaire ou d'autres voies légales dans les pays parmi les plus riches du monde avant la fin de 2016, conformément au principe de responsabilité partagée.

Mohamed Elmessiry, chercheur d'Amnesty International – août 2015.

Nigeria : «J'ai survécu à la torture et voici ce que j'ai à vous dire...»

«Qu'est-ce qui est arrivé à vos doigts ?», me demandent les gens quand ils me serrent la main et voient mes ongles.

«Ce qui est arrivé, c'est qu'on m'a arraché les ongles des mains et des pieds. Les cicatrices que les gens voient sont les marques durables laissées par la torture sur mon corps. Quand je porte des sandales, regarder mes ortels me rappelle ce que j'ai traversé.

La torture touche les gens de tellement de manières. Elle est inhumaine : chauffer des coutelas sur le feu puis fouetter le dos de quelqu'un est barbare. Elle atteint les gens psychologiquement : elle rend fou. La douleur leur fait perdre connaissance et ils avouent des choses qu'ils n'ont jamais faites.

Ce que j'ai traversé - la torture et la détention dans le quartier des condamnés à mort - m'a marqué à de très nombreux égards. Cela a eu un impact sur ma vie et mes ambitions d'écolier. J'ai passé 10 ans en prison ; à l'heure qu'il est, j'aurais pu terminer mes études et commencer à travailler. Quand j'ai été remis en liberté, j'ai rencontré de vieux amis qui ont désormais un emploi, sont mariés, et j'ai pensé : je me retrouve à la traîne. Cela a eu des répercussions sur mes proches : ils ont été montrés du doigt et le commerce de ma mère s'est effondré. Le chagrin a en outre nui à sa santé, elle a développé une hypertension artérielle et il continue à souffrir.

Ce qui m'a le plus frappé, c'est que vous pouvez vivre dans un pays où vous subissez une véritable tragédie sans aucune raison, et que vous devez quand même continuer à y vivre. Je prierai toujours pour que le Nigeria change, mais je recommande à ceux qui y vivent de faire très attention, afin de ne pas avoir à subir ce dont j'ai été victime.

Je suis heureux de me joindre à la campagne pour l'abolition de la torture partout au Nigeria et dans le monde. Plus de 800.000 personnes ont signé la pétition réclamant ma libération par le biais de la campagne *Stop Torture* d'Amnesty International. Ce soutien représente beaucoup pour moi. Je n'ai jamais rencontré ces gens mais ils ont consacré du temps, de l'argent et de l'énergie à cette action, et j'ai reçu des milliers de lettres et de cartes envoyées par eux. Je suis infiniment reconnaissant à Justine [directeur de l'HURSEDEF - la Fondation nigérienne pour les droits humains, le développement social et l'environnement], aux groupes Jeunes et étudiants, et aux bénévoles d'Amnesty. C'est grâce à eux que je suis libre ; ils sont mes héros.

Mon message à ceux qui ont été torturés est le suivant : rejoignez la lutte contre la torture afin que d'autres n'aient pas à connaître une telle douleur. Si je parvenais à faire cesser la torture, je serais l'homme le plus heureux au monde. Je ne veux pas qu'une seule des générations à venir ait à subir ce que j'ai subi dans cette salle de torture».

Moses Akatugba.



Moses Akatugba, Nigeria, arrêté et torturé quand il avait 16 ans (voir Lettre n°31, page 2).

ONU

Roms en France : vives critiques des Nations unies



Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein a fait part, le 11 septembre, de sa grave préoccupation face aux expulsions forcées de Roms et de gens du voyage qui ont lieu dans plusieurs Etats européens, dont celles survenues récemment en France et en Bulgarie. En France, l'expulsion forcée et péremptoire de plus de 150 habitants du bidonville de migrants Roms de La Courneuve, le 28 août, a été vivement critiquée par les organisations de la société civile et par le Défenseur des droits. L'expulsion a été menée sans avertissement, alors que celui-ci est normalement de 24 heures minimum. Elle est survenue tôt dans l'après-midi alors que les habitants étaient absents. Des biens leur appartenant ainsi que certaines pièces

d'identité auraient été détruits. Seul un petit nombre de familles se sont vues offrir un hébergement et pour trois nuits seulement. De ce fait, la plupart de ces personnes sont devenues sans abri. A ce jour, la plupart des Roms expulsés de La Courneuve vivaient sous des tentes près de la mairie, grâce au soutien de militants de la société civile qui ont



Quelques familles, expulsées du plus vieux bidonville de France à La Courneuve le 28 août 2015, se sont installées devant la mairie pour protester contre la situation inhumaine dans laquelle ils sont plongés

déployé d'importants efforts pour que les enfants puissent aller à l'école, en dépit de la réticence des autorités à les enregistrer. Selon des informations, leur admission dans les écoles locales ne serait nullement garantie sur le long terme. «Du point de vue des droits de l'enfant, tout ceci est extrêmement inquiétant», a déclaré le Haut-Commissaire.

Zeid Ra'ad Al Hussein a noté que les événements de La Courneuve ne sont que les derniers d'une série d'expulsions forcées collectives de migrants Roms en France depuis 2012 et a fait part de sa préoccupation devant des rapports faisant état de nouvelles expulsions à venir. «Il apparaît de plus en plus clairement qu'il existe une politique nationale systématique d'expulsions de force des Roms», a dit le Haut-Commissaire. «Deux des principaux organes des traités internationaux, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'homme, ont plus tôt cette année exhorté la France à s'abstenir de telles expulsions forcées sans offre d'hébergement alternatif. Je me joins à eux pour demander à la France de remplacer cette politique punitive et destructrice par une politique véritablement inclusive».

Début octobre, les Roms expulsés «campent» en plein air sur une place de La Courneuve.

<http://www.ohchr.org/ch/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16409&LangID=F> - 11 septembre 2015

Réunion annuelle du Comité des droits de l'enfant



En vertu des articles 43 et 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Comité des Droits de l'enfant se réunit chaque année. Il émet des recommandations, rédige des annotations générales (general comments) et examine les rapports de huit pays concernant la mise en œuvre de la Convention.

195 pays ont signé et ratifié cette Convention, 159 États ont ratifié le Protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés et 169, le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et après la signature du Chili, 18 États ont signé le troisième protocole (voir Edito de la lettre n° 27, mars 2014).

Cette année, la session a eu lieu du 14 septembre au 2 octobre. Il a examiné les rapports des pays suivants : Émirats arabes unis, Bangladesh, Kazakhstan, Pologne, Brésil, Chili, Timor-Leste, Madagascar et Cuba. La France a présenté son rapport pour la session de 2016. L'attention du Comité s'est portée sur la crise humanitaire en Europe et dans les pays voisins, en particulier les souffrances des enfants. Il sera mis en avant «les souffrances des enfants au milieu de la crise humanitaire sans précédent qui frappe la Méditerranée». Dans un communiqué publié le 18 septembre, le Comité des droits de l'enfant a exhorté les ministres européens à «adopter une approche reposant sur les droits de l'enfant», lors de la planification, de la discussion et de la mise en œuvre des mesures censées renforcer la réponse européenne à la crise des réfugiés.

Il est bon de rappeler que plus d'un quart des réfugiés arrivant en Europe sont des enfants et que l'article 3 de la Convention stipule que «dans toutes les décisions qui concernent des enfants... l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale».

Blog de Jean-Charles Champagnat <http://actu-droitsenfant.over-blog.com/>

Pages du Haut commissaire aux droits de l'Homme :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx>

Mettre fin au mariage précoce



Le 2 juillet dernier, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a adopté une résolution appuyée par 85 États pour renforcer l'action dans la prévention et l'élimination des mariages précoces et des mariages forcés.

Cette pratique touche 15 millions de jeunes filles chaque année.

Les États signataires reconnaissent le mariage précoce comme une violation des droits humains «qui empêche les individus de vivre une vie libre de toute forme de violence» et qui a «de larges conséquences pour la jouissance des droits humains : le droit à l'éducation, le droit à la santé, tels que la santé sexuelle et

reproductive». Cette résolution reconnaît aussi que les mariages précoces sont des «barrières au développement qui perpétuent le cycle de la pauvreté».

Cette résolution est un texte clef pour avancer rapidement vers la fin des mariages précoces. Elle fournit aux ONG un outil pour appuyer sur les gouvernements et faire en sorte que la fin des mariages précoces et la protection des jeunes filles soient des objectifs prioritaires.

L'association «Girl not Bride» estime qu'avant 2050, plus de 1,2 milliards de filles dans le monde seront mariées alors qu'elles étaient enfant. Il faut que les organisations de la société civile se mobilisent et poussent les gouvernements à agir concrètement pour éliminer ce fléau.

Si cette résolution ne va pas jusqu'à la promotion de l'éducation sexuelle comme moyen d'abolir les mariages précoces, elle va quand même plus loin que la résolution précédente de 2013, en invitant les Etats à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles, y compris le droit du contrôle et de décision libre et de responsabilité en matière de sexualité.

Le Bureau du Haut commissaire aux droits de l'Homme doit organiser un travail d'expert, en 2017, afin de collecter et discuter des impacts des différentes stratégies pour faire des recommandations pour des actions futures.

http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session27/Documents/A-HRC-27-34_fr.doc

Scolarisation

Lu dans la presse

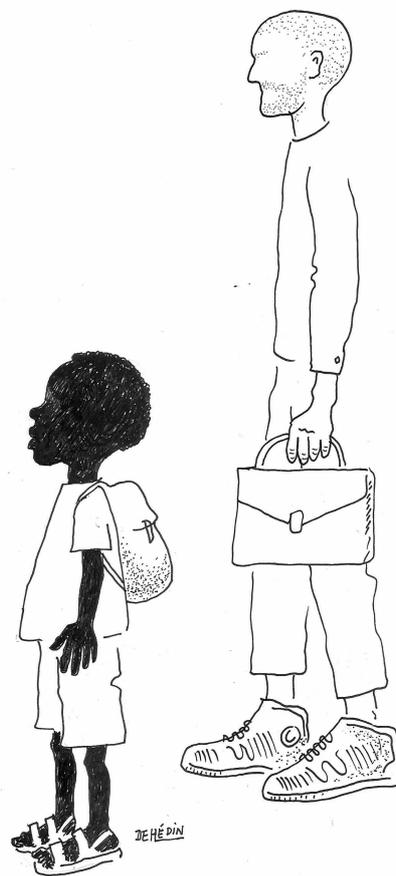
Mineurs isolés étrangers : Paris refuse «la scolarisation systématique»

Alors que l'Europe fait face à une crise migratoire majeure, le nouveau directeur du Casnav de Paris – la structure chargée de la scolarisation des élèves étrangers nouvellement arrivés en France – explique que la scolarisation systématique n'est «pas une solution» pour les mineurs isolés étrangers... «Il faut d'abord prouver qu'ils sont mineurs et isolés», affirme Alain Seksig.. «Avant mon arrivée, la pratique consistait à scolariser ces jeunes systématiquement ... ce n'est pas très responsable» plaide-t-il.

Pour les mineurs étrangers, dont le nombre total s'élèverait à plus de 6.000, il y a une obligation de scolarisation, comme pour tous les élèves français, jusqu'à 16 ans et un droit à la scolarisation jusqu'à 18 ans. L'éducation nationale n'a pas à prendre en compte leur situation administrative. Les enfants de famille «sans papiers» doivent être scolarisés sans attendre une régularisation éventuelle de leur situation. Reste pour ces jeunes à faire la preuve de leur minorité. Arrivés souvent au terme d'un long et chaotique parcours de migration, ces jeunes venus principalement

d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud – ils étaient 300 nouveaux l'an dernier – n'ont pas toujours les papiers nécessaires attestant de leur âge. La validité de ceux qu'ils peuvent éventuellement présenter est également parfois mise en doute.

Depuis janvier 2015, les jeunes isolés étrangers sont orientés vers la PAOMIE (Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers), gérée par France terre d'asile qui est chargée d'évaluer les situations individuelles. Après un entretien assez rapide, la structure est chargée de donner un avis sur la réalité de l'isolement de chaque jeune et sur leur minorité. Plusieurs associations de soutien aux jeunes migrants dénoncent une forme de « tri » opéré sur des bases bien fragiles, alors que les conséquences de cette évaluation sont fondamentales pour ces jeunes. S'il y a doute, un juge peut être saisi mais la procédure prend plusieurs mois. Le juge peut demander des examens complémentaires et notamment les fameux «tests osseux», dont la fiabilité a été à de nombreuses reprises contestée.



L'an dernier une centaine de jeunes se sont donc retrouvés pendant des mois sans affectation scolaire dans l'attente d'un éclaircissement de leur situation. Le gouvernement, par le biais de la ministre de la famille, Laurence Rossignol, a pourtant décidé de maintenir l'utilisation de ces tests en les encadrant un peu plus. «La marge d'erreur doit être mentionnée et le doute doit bénéficier à l'intéressé», précise Denys Robillard, ancien président d'Amnesty France, député. Ce dernier regrette néanmoins l'attitude du gouvernement qui était, selon lui, conscient des problèmes posés par ces tests mais «obsédé par l'idée d'envoyer un quelconque signal aux jeunes candidats à l'immigration». Pour le directeur du Casnav de Paris, il n'y a pas d'alternatives à ces examens osseux. Par contre, pour le député, «il faut privilégier l'intérêt de l'enfant. Là, on se retrouve dans une situation où comme la reconnaissance de la minorité ouvre des droits, l'administration a tout intérêt à ralentir le processus. Ce n'est pas sain. Et la question de la scolarisation de ces jeunes ne devrait de toute façon pas dépendre de ces procédures. Nous savons qu'en la matière, il ne faut pas attendre».

Mediapart - Lucie Delporte - 09 septembre 2015.

Moyen-Orient : 13 millions d'enfants non scolarisés



© UNICEF/NYHQ2014-1771/EI Baba
destroyed part of the Shuje'iyah Girls' School in eastern Gaza City.

Le rapport de l'UNICEF «Education Under Fire», paru début septembre, met en lumière le nombre d'enfants qui ne vont plus à l'école à cause des nombreux conflits qui ensanglantent le Moyen Orient. «Ce ne sont pas seulement les dommages matériels faits aux écoles, mais le désespoir senti par des générations d'écoliers qui voient s'évanouir leurs espérances et leur futur». Dans ce rapport, l'organisation onusienne se concentre sur les impacts de la violence sur les écoliers et les systèmes éducatifs dans neuf pays directement touchés par les conflits en cours.

Les attaques contre les écoles et les structures d'éducation, parfois délibérées, sont une des raisons pour lesquelles les enfants ne vont plus à l'école. Rien qu'en Syrie, Iraq, Yémen et Libye près de 9.000 écoles sont hors d'usage parce qu'elles ont été détruites, servent d'abris pour des civils déplacés, ou sont utilisées par les parties en conflit.

D'autres facteurs sont en action, tels que la peur qui pousse des milliers d'enseignants à quitter leur poste ou qui fait que les parents n'envoient plus les enfants à l'école de crainte de ce qui peut leur arriver sur le chemin de l'école.

En Jordanie, Liban et Turquie, plus de 700.000 enfants réfugiés ne peuvent suivre des études, le système scolaire de ces pays étant saturé.

Malgré cette situation, l'UNICEF relève dans son rapport des initiatives pour aider les enfants dans ces tragiques circonstances : auto-apprentissage, espace d'apprentissage étendu. En particulier «the No Lost Generation Initiative» lancée par l'UNICEF et d'autres partenaires en 2013 pour augmenter le soutien international pour l'éducation et la protection des enfants de Syrie.

Le rapport appelle la communauté internationale, les gouvernements, les politiques, le secteur privé et les autres partenaires à tout faire pour réduire le nombre d'enfants descolarisés, y compris au travers de l'expansion des systèmes informels d'éducation, spécialement pour les enfants les plus vulnérables. Il appelle à aider les systèmes éducatifs dans les pays en conflit. Enfin il demande que, dans le cas de la crise syrienne, il y ait reconnaissance et certification de l'éducation non formelle.

Rapport de l'UNICEF «Education under fire. How conflict in Middle East is depriving Children of their schooling» - http://www.unicef.org/media/media_83072.html

Le travail des enfants

Éliminer le travail des enfants pour assurer un travail décent aux jeunes

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) vient de publier un rapport mondial sur le travail des enfants où la corrélation entre le travail des enfants et le chômage des jeunes est démontrée, étude de cas et enquêtes statistiques à l'appui. Ce rapport montre la façon dont



Une fillette travaillant à la fabrication de tuiles dans un village de l'Orissa, Inde - Photo E.D.

le travail des enfants, combiné à une éducation limitée, conduit à une grande vulnérabilité des jeunes et une plus grande difficulté à trouver un emploi.

Il faut rappeler que 168 millions d'enfants travaillent dans le monde alors que 75 millions de jeunes de 14 à 24 ans sont au chômage. Les enquêtes servant de base au rapport de l'OIT indiquent que 20 à 30% des adolescents passent sur le marché du travail avant l'âge de 15 ans et deviennent des enfants travailleurs. L'abandon de l'école avant l'âge, est dû à la pauvreté, la vulnérabilité sociale, l'accès difficile à l'éducation et sa mauvaise qualité, et également aux pressions spécifiques sur les filles (mariages précoces et mariages forcés).

Corrélation entre éducation, travail décent des jeunes et élimination du travail des enfants

Une étude détaillée de la transition vers le monde du travail met en évidence le fait que ceux qui abandonnent l'école avant l'âge de 15 ans courent généralement le risque de rester hors du monde du travail.

En revanche, l'étude montre que la perspective d'arriver à obtenir un emploi stable et bien rémunéré incite les familles à prolonger la scolarité des jeunes, et ainsi à ne pas les plonger dans le travail des enfants. La corrélation entre emploi et niveau d'étude est bien établi dans tous les pays du monde, particulièrement dans les pays les moins avancés.

Une priorité : éliminer le travail des enfants entre 15 et 17 ans.

Les adolescents de 15 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux sont 47,5 millions. Ils représentent 40% des travailleurs de cette tranche d'âge et 28% de l'ensemble des enfants au travail. Ces chiffres soulignent l'importance d'accorder une attention toute particulière à cette tranche d'âge. Les travaux dangereux chez les adolescents peuvent créer d'énormes barrières éducatives, physiques, psychologiques, sociales qui les empêcheront de se battre pour accéder à des emplois décents à l'âge adulte.

Axes d'actions pour des politiques cohérentes de lutte contre le travail des enfants

L'OIT donne un ensemble d'axes qui semblent prioritaires pour faire en sorte que disparaisse le travail des enfants et que progresse le travail décent des jeunes.

- Intervenir précocement ; retirer l'enfant du travail et le scolariser. Assurer un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité jusqu'à l'admission à l'emploi.
- Faciliter la transition de l'école au travail ; promouvoir un travail décent pour les jeunes.
- Prêter une attention toute particulière à la situation des adolescents effectuant des travaux dangereux.
- Intégrer dans les mesures proposées la question du genre, prendre en compte la vulnérabilité des filles.

Voir Dossier de la Commission Droits de l'enfant n°12, consacré au Travail des enfants.

OIT - http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_372640/lang--fr/index.htm

Lu dans la presse

On estime à 850.000 le nombre de mineurs qui travaillent en Bolivie.

Bolivie : enfants «volailleurs»

Juanito, petit Guarani de 11 ans a comme surnom «L'As de Poulet», il plume un poulet en 7 minutes. C'est un «pollero», un volaille, il travaille de nuit dans une des fermes de la région de Santa Cruz ; comme beaucoup d'autres enfants de cette région pauvre. «Je dors de 8h du soir à minuit, après je plume». Il est payé 14 centimes le poulet, il peut en plumer 40 en une nuit. Le matin, il va à l'école.

Certains employeurs paient les enfants avec des abats de volailles, pratique qui a été portée à la connaissance des fonctionnaires du ministère du travail de Cochacamba.

Des associations luttent contre cette exploitation, mais c'est difficile tant la demande de poulet est importante et la main-d'œuvre bon marché... Au-delà du «salaire», les enfants sont recherchés car ils ont «des petites mains qui n'abîment pas le poulet».

Même si des contrôles ont lieu, des amendes distribuées, le fléau perdure et les conséquences en sont de nombreux décrochages scolaires.

Dans les fermes, au moins trois «spécialisations» sont accessibles aux enfants : «Abattage» : au couteau - «Tripiers» : sortir les viscères à la main - «Polleros» : plumeurs. Il n'y a pas de sécurité au travail, les enfants n'ont pas de vêtements adaptés et sont mains nues, avec comme conséquences coupures et brûlures.

Mabel Duran, spécialiste du travail des enfants, explique que faire travailler un enfant de moins de 10 ans est une infraction au nouveau «Code de l'enfant et de l'Adolescent» de 2014. Le travail de nuit est aussi une atteinte au droit fondamental à l'éducation.

Nota : Le Code de 2014 autorise les mineurs de 10 ans à 14 ans à travailler à leur compte dans une entreprise familiale voire dès 12 ans pour un employeur avec l'autorisation des parents.

Le Président Evo Morales a suivi une demande d'un syndicat... d'enfants travailleurs (!) réclamant à la fois une meilleure protection et le droit de survivre.

On estime à 850.000 le nombre de mineurs qui travaillent en Bolivie.

D'après «Courrier International», novembre 201

A travers le monde

Soudan du Sud : les violences contre les enfants ont atteint un nouveau niveau de brutalité



A South Sudan army soldier stands next to a machine gun mounted on a truck in Malakal town, some 500 km northeast of the capital, Juba. ©Reuter.

Le 18 juin dernier, Anthony Lake directeur exécutif de l'UNICEF, dénonçait dans un communiqué les exactions dont étaient victimes les enfants dans le conflit qui ensanglante depuis décembre 2013 la région.

129 enfants ont été tués récemment lors de l'offensive gouvernementale contre les rebelles. Les enfants survivants ont décrit que des garçons ont été émasculés et laissés dans leur sang jusqu'à la mort, alors que des filles, aussi jeunes que 8 ans, étaient violées et tuées. D'autres enfants ont été jetés dans des maisons en flammes.

On estime que plus de 13.000 enfants ont été recrutés souvent de manière violente dans les forces armées des deux camps. «Imaginez les effets psychologique et physiques sur ces enfants, pas seulement les violences qu'ils ont subies, mais aussi les violences qu'ils sont forcés

de faire subir à d'autres», a déclaré A. Lake.

Des observateurs ont accusé les deux camps d'avoir commis des violations graves des droits humains contre des civils. «Au nom de la simple humanité et de la moindre décence, ces violences contre des innocents doivent cesser», a-t-il encore déclaré.

Amnesty a publié un communiqué de presse le 26 août sur la situation au Soudan du Sud :

«Soudan du Sud. Les belligérants doivent mettre en œuvre l'obligation de rendre des comptes pour les atrocités commises», voir Amnesty en action page 7.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/south-sudan-warring-parties-must-fully-commit-to-ensuring-accountability-for-atrocities/>

<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=51189#.VYRPr7z1G1E>

Article de Voice of America news : <http://www.voanews.com/content/un-accuses-south-sudan-of-un-speakable-violence-against-children/2828683.html>

Lu dans la presse

Syrie - Irak : ventes de filles par Daesh

Zainab Bangura, envoyée spéciale de l'ONU, a effectué une visite en Syrie et en Irak en avril 2015. Elle parle d'une «guerre faite sur le corps des femmes».

Elle s'est entretenue avec des femmes et des filles qui avaient pu s'évader et se réfugier dans les pays voisins, Turquie Liban et Jordanie.

On lui a dit que les membres de Daesh kidnappent des filles et les vendent ensuite pour parfois «un paquet de cigarettes», mais aussi pour des centaines, voire des milliers de dollars. Beaucoup de ces jeunes filles sont originaires de la minorité Yazidi.

Elle rapporte le cas de près d'une centaine de filles enfermées dans une petite maison, déshabillées puis lavées.

Une fille de 15 ans a été vendue à un homme de 50 ans, lequel a proposé à la jeune fille un revolver ou un bâton. Alors qu'elle demandait le revolver, il lui a répondu qu'il ne l'avait pas achetée pour qu'elle se suicide, puis il l'a violée.

«...de jeunes vierges que vous pouvez prendre pour femmes, c'est une façon d'attirer de jeunes hommes», précise Zainab Bangura. «Daesh veut construire une société semblable au Moyen-Age», indique-t-elle encore.

Après de telles violences, le retour à la communauté peut être problématique. Zainab Bangura a demandé au leader de la communauté Yazidi, Baba Sheikh, de faciliter leur réinsertion. Une telle approche n'a pas reçu d'écho favorable des leaders turkmènes.

Un groupe de travail Onusien devrait se rendre dans la région pour voir comment aider les filles victimes de violences sexuelles.

D'après le Guardian repris par AFP (9 juin) et Yahoo.

Israël et la «liste de la honte» de l'ONU



Deux hommes examinent les débris d'une salle de classe d'une école pour filles, à Jabalya, dans la bande de Gaza. Au moins 10 munitions israéliennes avaient frappé l'école où de nombreuses personnes s'étaient réfugiées le 30 juillet 2014. Cette attaque a tué 20 personnes. © 2014 Anne Paq / Human Rights Watch

Selon un article paru dans le quotidien britannique The Guardian, en mars 2015, Israël aurait exercé de fortes pressions sur les représentants des Nations unies à Jérusalem pour éviter aux Forces de défense israéliennes de figurer sur cette liste. La «liste de la honte» du Secrétaire général de l'ONU répertorie des entités, groupes armés, Etats, réputés pour utiliser activement les enfants dans les conflits armés

Selon cet article, de hauts fonctionnaires israéliens ont fortement suggéré aux représentants de l'agence de l'ONU pour les enfants (UNICEF) en Israël et en Palestine d'annuler une réunion avec des organisations locales de la société civile au sujet de l'éventuel rajout d'Israël à la «liste de la honte», ou de faire face à de graves conséquences.

Il est bien sûr compréhensible qu'Israël ne veuille pas figurer sur cette liste annuelle établie par les Nations unies. Aucun pays ne souhaite y figurer, et ceci est le but même de la liste.

Divers pays comme la Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Tchad se sont déjà engagés auprès de l'ONU à mettre fin au recrutement d'enfants soldats, condition essentielle pour ne plus figurer sur la «liste de la honte». D'autres pays dont l'Afghanistan, la Birmanie (Myanmar), la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen ont également commencé à prendre des mesures pour mieux protéger les enfants dans les situations de conflit. La «liste de la honte» est un outil efficace afin d'amener les gouvernements à améliorer leurs politiques relatives aux droits des enfants, particulièrement nécessaire dans le cadre du conflit israélo-palestinien. Les combats entre Israël et les groupes armés palestiniens à Gaza, durant l'été 2014, ont eu un effet dévastateur sur les enfants de cette région. Les frappes aériennes israéliennes, sur lesquelles Human Rights Watch a enquêté, ont tué de nombreux civils, y compris des enfants. Le blocus de la bande de Gaza a en outre un impact désastreux sur la santé des enfants palestiniens, en raison des entraves à la livraison de nourriture, de médicaments et d'autres produits de base.

Autre absence notable de la «liste de la honte» : le Hamas, qui n'a pourtant pas sanctionné les responsables de tirs indiscriminés de roquettes ou d'attaques au mortier contre des écoles israéliennes, et qui n'a pas agi pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats par les Brigades al Qassam, ou au stockage de roquettes dans des écoles gérées par l'ONU à Gaza.

Le Secrétaire général des Nations unies devrait s'assurer que l'inclusion ou non de pays et de groupes dans la «liste de la honte» soit basée non sur des critères politiques, mais sur les normes internationales relatives aux droits des enfants dans des situations de conflit, reconnues par le Conseil de sécurité de l'ONU.

<https://www.hrw.org/fr/news/2015/03/24/israel-craint-de-figurer-sur-la-liste-de-la-honte-de-lonu>
Version intégrale en anglais : www.hrw.org/node/133761

Lu dans la presse



Inde, Royaume-Uni, Afrique : pour une qui résiste, combien de victimes ?

«Le cartable de la mariée», c'est l'histoire d'une adolescente de 14 ans qui, en rentrant de l'école, a pris connaissance de l'homme qu'elle devait épouser par une photo que sa mère lui a montrée. Elle aurait dû être prévenue puisque cela s'était déjà produit pour ses quatre sœurs aînées qui, bien qu'anglaises, avaient été expédiées en Inde et en étaient revenues avec un mari qu'elles n'avaient pas choisi. Elle s'est refusé à accepter le sort de ses sœurs, mais au prix, après séquestration et de multiples violences, de son exclusion définitive de sa famille et de sa communauté. Mais pour une qui résiste, combien de victimes ? Plus de 700 millions de femmes actuellement en vie ont été mariées de force alors qu'elles étaient enfants et d'après l'organisation Girls Not Brides (Filles, pas Épouses), c'est 15 millions de filles dans le monde qui subissent ce sort chaque année de par le monde.

Ces mariages forcés d'enfants à des hommes le plus souvent bien plus âgés qu'elles recouvrent une réalité bien plus sordide et violente encore : «Ce que cette pratique camoufle, selon Nyaradzayi Gumbonzvanda, juriste et ambassadrice de bonne volonté auprès de l'Union africaine, ce sont des enlèvements, des séquestrations, des viols, de l'esclavage. Du jour au lendemain, des gamines doivent se dénuder devant un inconnu beaucoup plus âgé qu'elles et vont être violées, violées et encore violées».

Au Mozambique et en Zambie, des petites filles de 8 à 13 ans sont envoyées dans des

camps d'initiation sexuelle dès l'arrivée de leurs premières règles afin d'apprendre à satisfaire un homme et à tenir un foyer... A la sortie du camp, elles sont immédiatement mariées et tombent rapidement enceintes en dépit de la loi qui fixe l'âge du mariage à 18 ans et une fille de 16 ans peut fort bien avoir 6 enfants !

Ainsi au Népal, qui a un des taux les plus élevés de mariages d'enfants, le tremblement de terre du 25 avril 2015 a mis les filles dans une situation particulièrement périlleuse. «Chaque jour des fillettes de tous les âges sont violées dans les tentes où se presse la population.... Des trafiquants manipulent les orphelines et les plus pauvres et les expédient comme esclaves et prostituées en Inde ou dans le Golfe», a rapporté le représentant de Girls Not Brides Népal.

On pourrait continuer ainsi le tour du monde de l'horreur. Mais si cette information paraît c'est parce que des mouvements s'organisent un peu partout pour sensibiliser, dénoncer et s'opposer à ces pratiques, même si elles sont encore profondément enracinées dans les sociétés concernées. Ainsi Karma Nirvana, une organisation implantée en Grande Bretagne, a obtenu du gouvernement britannique que, le 14 juillet, soit un jour de commémoration des jeunes filles victimes de crimes familiaux «d'honneur. Une ligne de secours téléphonique a reçu plus de 48.000 appels entre 2008 et 2013.

En Inde, qui fournit le plus grand contingent de mariages forcés de mineures, différentes organisations prennent la défense et la protection des filles qui refusent de se soumettre, en Afrique de même. Le chemin est encore long et on en profitera pour attirer l'attention sur le film germano-turc de Deniz Gamze Ergüven «Mustang» qui raconte l'histoire des cinq sœurs que leur famille veut marier de force. Superbe film présenté à la Quinzaine des réalisateurs du festival de Cannes.

«Le Monde», Annick Cojean, 14-15 juin 2015.

Lu dans la presse

Chine : le drame des « enfants laissés à l'arrière » par leurs parents migrants



Dans la province de Guizhou, 40% des enfants vivaient sans leurs parents. Ici, un instituteur conduit ses élèves sur un petit chemin de campagne – Reuters.

C'étaient quatre «enfants laissés à l'arrière» (*liushou ertong* en chinois), de 5 à 13 ans, que leurs parents, partis travailler dans les grandes villes, avaient laissés livrés à eux-mêmes à la campagne : le 9 juin, le frère aîné a empoisonné ses trois petites sœurs et s'est donné la mort en ingurgitant du pesticide, dans un village de la préfecture de Bijie, dans la province du Guizhou, l'une des plus pauvres du pays dans l'ouest de la Chine. L'adolescent a laissé une note : «Merci d'avoir été bon avec moi. Cela fait longtemps que je voulais le faire, et aujourd'hui, c'est le jour. J'ai juré que je ne vivrais pas au-delà de 15 ans et mourir était mon rêve».

Il a été retrouvé inerte par un grand-oncle. Malgré l'arrivée des secours, les petites filles n'ont pu être sauvées. La mère, Ren Xifen, rentrée trois jours après le drame, a déclaré à la presse chinoise avoir quitté le foyer depuis un an en raison de la brutalité de son mari.

Celui-ci était reparti, en mars, travailler dans la province du Guangdong, laissant seuls ses enfants, qui n'avaient plus de grands-parents. Ces quatre enfants vivaient plus ou moins seuls depuis 2011.

Cette tragédie de la Chine rurale a provoqué une intense émotion, relançant les débats sur le sort des quelque 61 millions de *liushou ertong*, ces enfants «laissés à l'arrière» par leurs parents, travailleurs migrants, selon les estimations de la Fédération des femmes de Chine en 2013. Si la plupart sont confiés à leurs grands-parents ou à des membres de la famille, 5,7% ne verraient même pas leurs parents une fois par an. « Il n'y a en Chine aucune aide de l'Etat pour le regroupement des familles : les travailleurs migrants sont considérés comme une force de travail, on nie leur dimension humaine », déclare la sinologue Chloé Froissart. » Ce dont le pays a besoin, c'est d'incitations capables de pousser les parents travailleurs migrants à remplir leur obligation d'éducation parentale comme ils le devraient», pour le Global Times.

«Le Monde», d'après Brice Pedroletti (correspondant à Pékin), 18 juin 2015.

Pakistan : 8 des 10 agresseurs de Malala Yousafzai acquittés

Le 30 avril 2015, dix membres du Mouvement des talibans du Pakistan (TTP, pour *Tehrik-e-Taliban Pakistan*) avaient été condamnés, pour l'agression de Malala Yousafzai, à la prison à vie, soit 25 ans dans le droit pakistanais, lors d'un procès secret qui s'était tenu dans une base militaire et non un tribunal.

Ce jugement, rendu public seulement le 5 juin, a révélé que, sur les dix hommes initialement annoncés comme condamnés, seuls deux étaient impliqués dans l'agression. Il s'agit de ceux qui avaient tiré sur la jeune fille en octobre 2012. Les huit autres avaient été acquittés faute de preuve.

Ilyas Khan, envoyé spécial de la BBC à Islamabad, a expliqué que le Pakistan était sous pression à l'époque du procès, car Malala Yousafzai avait reçu le prix

Nobel de la paix en décembre 2014 et personne n'avait été condamné pour son agression de 2012. Si les autorités pakistanaises n'avaient pas volontairement répandu la fausse information à propos du jugement, elles n'avaient en revanche rien fait pour la démentir.

Rappel : Le 9 octobre 2012, des djihadistes du TTP avaient fait irruption dans le bus scolaire de Malala Yousafzai et, après avoir demandé qui était Malala, l'un d'eux lui avait tiré une balle dans la tête. Mais le projectile avait ricoché sur le coin gauche du crâne pour ressortir par la nuque. Entre la vie et la mort, l'adolescente avait été évacuée d'urgence dans un hôpital de Birmingham, en Grande-Bretagne, où elle avait repris conscience quelques jours plus tard. Peu connue à l'étranger, la jeune militante pour le droit des filles à l'éducation avait aussitôt été propulsée icône mondiale de la lutte contre l'extrémisme.

Le Monde.fr - 05.06.2015 - http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2015/06/05/des-agresseurs-de-malala-yousafzai-acquittes-en-secret-au-pakistan_4648435_3216.html#



Malala Yousafzai, prix Nobel de la paix en décembre 2014 - Rui Vieira / AP

En bref**FRANCE – FRANCE – FRANCE**

Lu dans la presse

A Calais, l'escale décisive des mineurs isolés

A Calais, ils sont relégués dans un bidonville jugé indigne d'un pays comme la France.

Le département est l'un des plus concernés par la présence de mineurs isolés étrangers, dont le nombre total est estimé par le ministère de la justice à 9.000 en France. Ils ne sont pas expulsables et la loi prévoit que l'aide sociale à l'enfance les prenne en charge, de leur hébergement à leur scolarisation. Mais, dans le seul bidonville de la zone des dunes, à Calais, on parle de «200 à 300» mineurs isolés. La plupart sont en quête d'ailleurs, comme les autres migrants. Ils ne souhaitent pas forcément rester en France. Dans les deux structures d'accueil dont FTA (France Terre d'Asile) dispose, à Arras et à Saint-Omer, «nous avons mis à l'abri 1.400 mineurs en 2014», relate Pierre Henry, le directeur général de FTA. «Malgré notre proposition de prise en charge, 88 % sont repartis. Il est très difficile de faire cesser le voyage».

«Le Monde», 31 août 2015.

Troisième Protocole additionnel à la CIDE

Le 26 août 2015, le Premier ministre Manuel Valls et le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, ont déposé une proposition de loi autorisant la ratification du troisième protocole additionnel à la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).

Rappel : ce troisième protocole avait besoin de dix adhésions pour entrer en vigueur. Après l'Albanie, l'Allemagne, la Bolivie, l'Espagne, le Gabon, le Monténégro, le Portugal, la Slovaquie et la Thaïlande, le Costa Rica ayant ratifié le 14 janvier 2014, cet instrument

juridique est entré en vigueur en avril 2014. Les enfants peuvent déposer des plaintes à l'ONU, concernant des violations spécifiques de leurs droits.

Voir : La Lettre n°27, mars 2014, Edito. A ce jour, dix-huit pays ont ratifié.

Le 20 novembre 2014, date du 25^{ème} anniversaire de l'adoption par les Nations unies de la CIDE, la France avait enfin signé ce troisième protocole (voir : La Lettre n°30, mars 2015, page 7, Bonnes Nouvelles).

«Actualités des droits de l'enfant», 12 octobre 2015 – www.droitsenfant.fr

Enfants disparus : quelques chiffres en 2014

L'office central spécialisé, au sein du Ministère de l'Intérieur, enregistre dans le Fichier des Personnes Recherchées (FPR) toutes les disparitions signalées dans un commissariat de police ou une gendarmerie.- 49 261 fugues de mineurs,

-1.077 disparitions inquiétantes de mineurs

- 455 mineurs enlevés

«Un enfant disparaît, le regard de chacun peut aider à le retrouver» : par ce slogan, le communiqué de presse diffusé à l'occasion de la journée des enfants disparus, invitait chacun à prendre conscience qu'il est possible d'intervenir pour changer la vie d'un enfant. En gardant en mémoire les visages des enfants disparus, en étant attentif aux mineurs seuls dans les rues, dans les transports publics, chacun de nous peut aider à retrouver un enfant porté disparu.

La Lettre de l'APEV numéro 63 - juin 2015

France : des mesures pour protéger les enfants en danger

Cette phrase de Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat à la Famille et à l'Enfance, qui observe : «qu'aujourd'hui, une grande partie des jeunes SDF est passée par l'aide sociale à l'enfance», est terrible. D'autant plus, que près de 300.000 enfants sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux. La moitié est placée en familles d'accueil et foyers, l'autre suivie à domicile.

Un projet de réforme va être discuté cet automne. Pour la secrétaire d'Etat, il faut améliorer le repérage et le suivi des situations de danger et de risque de danger et pour cela il faut une meilleure articulation et coordination entre les services. Par ailleurs, elle veut redéfinir le Projet pour l'enfant et la prise en compte de ses besoins. Elle veut également revoir le statut de l'adoption simple, pour que nul ne se retrouve seul, à 18 ans, sans attaches.

«Ouest France», d'après Philippe Simon, 20 août 2015.

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Lu dans la presse

L'avortement n'est pas un crime



Plus de 14 millions d'adolescentes accouchent chaque année dans le monde, principalement à la suite d'un viol ou d'une grossesse non désirée.

Les avortements à risque sont l'une des principales causes de mortalité pour

les jeunes filles de 15 à 19 ans, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

« Mon corps, mes droits » est la campagne mondiale que mène Amnesty International pour que les instances étatiques, entre autres acteurs, cessent de régenter et d'ériger en infraction des faits relevant de la sexualité et de la procréation.

Amnesty International, 22 septembre 2015.

Palestine :

164

164, c'était le nombre d'enfants palestiniens dans les prisons israéliennes en mai 2015. Ce chiffre varie bien sûr rapidement au gré des arrestations musclées. Arrestations en pleine nuit la plupart du temps, agrémentées d'actes de torture au moment de l'arrestation et au cours des interrogatoires. Les enfants sont amenés à signer des aveux en hébreu, langue qu'ils ne comprennent pas ou à dénoncer faussement des personnes. De plus, Israël vient d'autoriser le tir à balles réelles contre les « lanceurs de pierre », et punit de très fortes amendes les familles d'enfants emprisonnés.

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.

Palestine : elle tombe enceinte de son mari détenu en Israël



Anadolu Agency

La femme d'un détenu palestinien a mis au monde, le 20 juillet 2015, des jumeaux, avec les spermatozoïdes de son mari, emprisonné depuis 13 ans, exfiltrés illégalement de la prison

en Israël, grâce à la contrebande de sperme, rapporte Anadolu Agency.

La mère en question a eu, selon une association palestinienne, une fécondation In Vitro, lui permettant de tomber enceinte de ses jumeaux Moataz et Siwar.

«Les prisonniers inventent leurs propres moyens, ils ont des techniques pour faire sortir leur sperme. Parfois ils le font passer dans un emballage de chocolat, dans un petit flacon. Il y a plein de façons», explique un docteur palestinien à France 24.

«Réalités», d'après Khalil Jelass - 21 juillet 2015.

Palestine : mineurs privés du droit à la défense

En Palestine, en 2014, plus de 75 % des enfants palestiniens détenus ont enduré des violences physiques entre leur arrestation et leur interrogatoire.

Dans 93% des cas, les mineurs se sont vu refuser l'accès à un avocat. Ils sont rarement informés de leurs droits.

Depuis la mise en place en 1967 d'une administration militaire israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, la loi militaire israélienne s'applique uniquement à la population palestinienne.

Les mineurs palestiniens sont soumis à la justice des tribunaux militaires israéliens, contrairement aux mineurs israéliens qui se trouveraient sur le même territoire.

Israël poursuit automatiquement les enfants devant les tribunaux militaires qui ne fournissent pas des mêmes garanties en matière de droit à un procès équitable et fondamentaux que les tribunaux civils.

Depuis le début de l'année 2015, 95 mineurs palestiniens ont été détenus à la prison israélienne d'Ofer.

News Press - ACAT - Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture – 27 août 2015.

Algérie : «SOS disparus» dénonce et condamne la répression policière

Le rassemblement organisé à Alger par «SOS Disparus» à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant a été réprimé par un important dispositif policier. Les familles de disparus venues commémorer la mémoire de la centaine d'adolescents mineurs au moment de leur disparition dans les années 1990 et, rappeler à l'Algérie ses obligations en tant qu'État partie à la Convention des droits de l'enfant, ont été brutalement dispersées par la police. La liberté d'expression et de rassemblements pacifiques a été une nouvelle fois bafouée à Alger ce 1er juin 2015, en dépit de la résolution adoptée par le parlement européen début mai appelant les autorités algériennes à «assurer la sûreté et la sécurité des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que leur liberté à poursuivre leurs activités pacifiques légitimes».

«JCA» (Journal Citoyen Algérie), d'après Idriss Melkkideche, 2 juin 2015.

Cameroun : 1.500 enfants kidnappés par Boko Haram depuis fin 2014

Environ 1.500 enfants ont été kidnappés depuis fin 2014 au Cameroun par le groupe islamiste nigérian Boko Haram, qui les emploie pour de menus travaux ou comme combattants, dénonce la coordinatrice humanitaire de l'ONU dans ce pays, Najat Rochdi. Dans un entretien à Genève (Suisse), elle a déclaré : «L'information dont je dispose est qu'environ 1.500 enfants ont été enlevés depuis fin 2014». Ces enfants sont surtout utilisés par Boko Haram pour faire des petits

travaux, comme transporter les tentes ou aller chercher de l'eau. D'autres sont employés comme force de combat en première ligne. A ma connaissance, des enfants ont été utilisés comme boucliers humains (...) et avaient entre 8 et 12 ans», a rapporté la responsable onusienne.

«Le Parisien» - 4 juin 2015.

Etats-Unis : condamné pour meurtre à l'âge de 12 ans

Détenu depuis 16 ans dans une prison de Floride, Curtis Jones, le plus jeune condamné pour meurtre des États-Unis, a été libéré le 28 juillet 2015. Aujourd'hui âgé de 29 ans, il n'était âgé que de 12 ans lorsqu'il a assassiné la petite amie de son père en compagnie de sa sœur, d'un an son aînée. Condamnés en 1999, les deux enfants avaient alors été jugés comme des adultes pour le meurtre de Sonya Nicole Speights, alors même que les services sociaux avaient alerté les autorités au sujet de soupçons d'abus sexuels.

Les deux jeunes avaient été condamnés à 18 ans de réclusion criminelle, les enquêteurs avaient estimé alors qu'ils avaient tué la compagne de leur père par jalousie. Des documents récents montrent cependant que le frère et la sœur avaient bien été abusés sexuellement par un autre membre de la famille. En réaction à la passivité du couple, Curtis et Catherine Jones avaient alors décidé de tuer leur père, sa compagne et leur agresseur. Mais après être passés à l'acte pour la première fois, les enfants avaient pris peur et s'étaient cachés jusqu'à leur arrestation au lendemain des faits.

Les médias locaux ont fait savoir que Curtis Jones, libéré le 28 juillet, avait reçu les qualifications pour exercer en tant que pasteur, sa sœur Catherine devait être également relâchée.

D'après RTL.fr du 30 juillet 2015

Travail des enfants dans les plantations de cacao

Aux Etats-Unis, une plainte collective a été déposée contre les groupes Nestlé, Hershey's et Mars, pour leur implication supposée dans l'exploitation des enfants dans les champs de cacao. Nestlé nie toute implication et met en avant sa méthode «pour éliminer par étapes le travail des enfants».

Selon l'ONG Laboratoire Rights Forum, environ 1,5 million d'enfants travaillent dans les plantations ivoiriennes et ghanéennes. Nestlé a récemment décidé d'assurer l'approvisionnement en matières premières certifiées durables pour les produits de sa marque Kikat pour éteindre les polémiques relatives à son implication dans le travail des enfants. À suivre ...

Agence Ecofin – 29 septembre 2015.

Canada : Omar Khadr arrivera à se réconcilier avec la société



Omar Khadr et son avocat Photo PC/Nathan Denette.

Cécile Rousseau, spécialiste de la santé mentale chez les enfants réfugiés et les enfants en statuts précaires, n'a aucun doute qu'Omar Khadr arrivera à renouer avec la société canadienne.

À l'écoute du documentaire sur la vie du jeune canadien de 28 ans qui a passé 13 ans en prison, dont 10 à Guantanamo, parce qu'il était accusé

d'avoir tué un soldat américain en Afghanistan en 2002, Mme Rousseau observe «une forme de croissance personnelle» chez Omar Khadr. Elle a l'impression qu'Omar Khadr a «pris ce traumatisme prolongé et extrême» comme un apprentissage et qu'il en est ressorti «avec un désir d'une humanité meilleure».

L'ex-lieutenant-général Roméo Dallaire, fondateur d'une organisation pour venir en aide aux enfants soldats, la «Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative», a foi dans le désir du jeune homme d'être réhabilité. «Il me fait penser à tellement d'enfants soldats qui passent par ces traumatismes auxquels on a affaire avec mon organisation [et qui] ont un désir de passer outre ce qu'ils ont vécu, d'accéder à une vie nouvelle et de se débarrasser de cette histoire horrible dans laquelle ils ont été impliqués», dit-il en entrevue. «Lui, ce qu'il cherche, c'est la sérénité», dit Roméo Dallaire à propos d'Omar Khadr.

<http://ici.radio-canada.ca/>

Pakistan : Save the Children obligée de quitter le pays

Le Pakistan, qui a fermé de force, le 11 juin au soir, les locaux de Save the Children à Islamabad, a menacé, le 12 juin, de s'en prendre à toute ONG étrangère agissant «contre les intérêts» du pays.

«De nombreuses ONG agissent contre le Pakistan, et nous nous concertons sur une saisie du Parlement à leur sujet», a déclaré à la presse le ministre de l'Intérieur Chaudhry Nisar Ali Khan. «Les organisations non-gouvernementales qui travaillent contre l'intérêt national pakistanais ne seront pas autorisées de continuer à opérer au Pakistan», a-t-il ajouté, sans toutefois donner plus de précisions sur les ONG qui pourraient être visées.

<http://www.lesoir.be/906011/article/actualite/fil-info/fil-info-monde/2015-06-12/pakistan-ordonne-save-the-children-quitter-pays-12-juin-2015>.

Chine : la page de l'enfant unique va se refermer

La Chine s'apprête à vivre une petite révolution : les autorités devraient annoncer, avant la fin de l'année, l'abandon de la politique de l'enfant unique adoptée en 1979 et déjà réformée. L'ensemble des couples chinois devrait être autorisé à avoir deux bébés. Ce virage est un impératif économique et social pour la République populaire.

Aujourd'hui, l'indice de fécondité est à 1,7 enfant par femme en âge de procréer, en deçà du seuil de renouvellement des générations.

La règle de l'enfant unique a souvent été adoptée brutalement - avec des avortements forcés -, et avec des enfants nés dans le secret et ayant par la suite le plus grand mal à vivre dans la société, faute d'existence juridique. Par ailleurs, il n'est pas sûr que l'abandon de cette règle incite les couples chinois à opter pour des familles plus nombreuses, compte tenu du coût des logements et du prix de l'éducation.

«Le Monde», d'après Harold Thibault, 26, 27 juillet 2015.

Agenda

FILMS



«MUSTANG»

Drame germano-franco-turc de Deniz Gamze Ergüven – 1h 37 - 2015

Mustang montre cinq jeunes sœurs turques défendant avec fougue leur joie de vivre et leur liberté contre

l'emprise d'un patriarcat étouffant.

C'est le dernier jour de l'année scolaire dans un village reculé de Turquie. Lale et ses quatre sœurs rentrent de cours et jouent à la plage avec des garçons, au bord de la mer Noire. Mais leurs jeux innocents font grand bruit dans le village très conservateur et leur grand-mère, outrée par ce qu'elle estime être de l'impudeur, les sanctionne dès leur retour à la maison. Entre les jeunes filles, qui sont orphelines et les adultes, surtout leur oncle, c'est le début d'une confrontation faite d'incompréhension. Peu à peu, la maison familiale se transforme en prison pour les jeunes filles qui se rebellent contre les traditions... Pour les dresser, rien de tel que de les couper du monde (et de l'école), en attendant quelques mariages arrangés...

La Franco-Turque Deniz Gamze Ergüven signe un premier film emballant où déborde sans cesse la sensualité de la fratrie fougueuse.



«LE GRAND JOUR»

Documentaire français de Pascal Plisson – septembre 2015 – 1 h 26

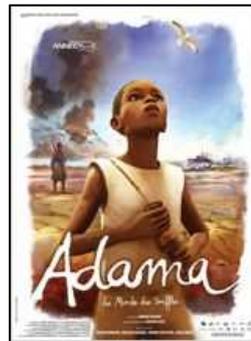
Aux quatre coins du monde, de jeunes garçons et filles se lancent un défi : aller au bout de leur passion et réussir l'épreuve qui va bouleverser leur vie.

Un Cubain rêvant de devenir boxeur, une Indienne voulant intégrer Polytechnique, un Ougandais futur Ranger, et une Mongole

contorsionniste. Le documentariste pose son regard bienveillant sur les espoirs de ces enfants qui rêvent leur vie et s'efforcent de vivre leurs rêves. Ensemble, ils vont vivre une journée unique, celle de toutes les espérances.

Ce n'est pas la première fois que Pascal Plisson s'intéresse au thème de l'éducation et de l'apprentissage. Son documentaire précédent, «Sur le chemin de l'école», accompagnait des enfants aux quatre coins du monde dans leur périple vers l'école.

L'UNESCO, l'organisme de l'ONU qui lutte pour la conservation du patrimoine et la diffusion de la culture et de l'éducation dans le monde, a salué son travail. L'UNESCO est également devenu l'un des partenaires de ce nouveau documentaire.



«ADAMA»

Film d'animation français de Simon Rouby

Sortie prévue le 21 octobre 2015

Adama, 12 ans, vit dans un village isolé d'Afrique de l'Ouest. Au-delà des falaises, s'étend le Monde des Souffles. Là où règnent les Nassaras. Une nuit, Samba, son frère aîné, disparaît. Adama, bravant l'interdit des anciens, décide de partir à sa recherche. Il

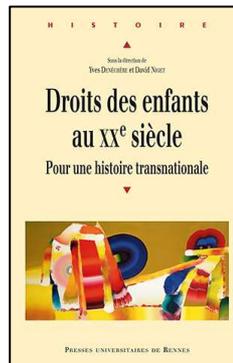
entame, avec la détermination sans faille d'un enfant devenant homme, une quête qui va le mener au-delà des mers, au Nord, jusqu'aux lignes de front de la première guerre mondiale. Nous sommes en 1916.

Ce conte universel et moderne parle notamment de la problématique de la condition des enfants dans les conflits armés. Il a été labellisé par la Mission du Centenaire 14-18. Le film bénéficie du soutien de l'AFCAE, a reçu le Global Kid Award, et est en sélection officielle du Festival International du film d'Animation d'Annecy. Adama est recommandé par Amnesty International France.

LIVRE

«DROITS DES ENFANTS AU XX^e SIECLE - Pour une histoire transnationale»

De Yves Denéchére et David Niget (dir.) - Collection : Histoire - 2015 - Prix : 16,00 €



Cet ouvrage étudie comment se sont articulés, dans l'espace transnational, mobilisations, savoirs, normes et dispositifs institutionnels au nom de l'édification des droits des enfants. Il interroge notamment la tension qui, au long du XX^e siècle, a travaillé le champ des droits des enfants, entre l'essor des impératifs de gestion des risques visant à protéger l'enfant vulnérable et le développement des droits

personnels du sujet juvénile, au nom d'une volonté politique d'émancipation.

EXPOSITION

«L'EGALITE FILLES-GARÇONS, c'est bon pour les droits de l'enfant. Et le respect aussi ! »

L'association «Adéquations», qui agit dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et du genre, des droits humains, du développement durable et de la solidarité internationale, annonce la création de l'exposition : «L'égalité filles-garçons, c'est bon pour les droits de l'enfant. Et le respect aussi ! »

Composée de douze panneaux en toile souple facilement transportables, elle s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans. Avec des mises en situations humoristiques et des pistes d'action, l'exposition informe sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et souligne les entraves faites à l'exercice de ces droits en raison des discriminations de genre.

Modalités d'emprunt sur le site. :

<http://www.adequations.org/spip.php?article2321>

Elaboration et préparation de La Lettre : Philippe Brizemur, Brigitte Delcros - **Mise en page :** Elisabeth Dehédin - **Rédaction :** Jacques Bass, Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Isabelle Cadars-Jenoc, Michaël Lakin, Jean-Pierre Lazarus - **Dessins :** Paul Dehédin - **Relecture :** Philippe Brizemur.

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.